

CROMA

Collectif de
Réflexion
Ouvert des
Musiques
Actuelles

février 2015 / septembre 2016
Hauts-de-France

Nous remercions l'ensemble des participants et participantes qui, par leur présence aux différentes réunions et leur expertise, ont permis de faire exister et légitimer le Collectif de Réflexion Ouvert des Musiques Actuelles, et de constituer le présent livrable, fruit de plus d'une année de concertation pour les musiques actuelles.

Nous remercions particulièrement les personnes qui ont animé les différents groupes de travail et plénières, réalisé les comptes-rendus et synthèses des travaux des réunions, coordonné l'organisation du CROMA et contribué à la rédaction du livrable.

Les diagnostics et préconisations issus du présent livrable sont le produit d'un travail collectif, associant une pluralité d'acteurs : partenaires publics, acteurs professionnels et bénévoles des musiques actuelles issus de la filière et plus largement, d'acteurs intervenant dans le champ des musiques actuelles.

Espace d'interconnaissance, d'échanges et de réflexions croisées, le CROMA a permis de poser les bases d'un dialogue au sein de la filière des musiques actuelles et avec les partenaires publics, afin d'envisager le renouveau de la politique à destination des musiques actuelles en région Hauts-de-France.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- Que regroupe le terme musiques actuelles? 4
- La démarche de concertation 5
- Cinq enjeux pour les musiques actuelles en Hauts-de-France 6

PARTIE 1 LES PRÉCONISATIONS DU CROMA

- **L'ENJEU DE LA STRUCTURATION 8**
 - Le soutien indispensable à la structuration des développeurs d'artistes 9
 - Création d'un fonds de soutien financier 11
 - La formation professionnelle continue des acteurs et artistes des musiques actuelles 13
- **L'ENJEU DE LA CRÉATION 14**
 - Création d'une aide à la répétition scénique 15
 - Harmonisation des aides à la résidence musiques actuelles des ex-Conseils régionaux de Nord-Pas de Calais et de Picardie 16
 - Revisiter l'aide au développement de carrière portée par l'ex-Conseil régional de Picardie 19
 - Création d'un festival européen de showcases en région Hauts-de-France 21
 - Favoriser l'export des artistes et la visibilité de la scène locale 23
- **L'ENJEU DE L'ACTION CULTURELLE 26**
 - Le soutien au fonctionnement des structures d'action culturelle 27
 - Création d'un fonds dédié à des projets d'action culturelle hors cadres ou « projets blancs » 28
 - Repenser les appels à projets, dispositifs, aides existants en co-construction avec les acteurs 30
- **L'ENJEU DE L'OBSERVATION 32**
 - Consolider la mission d'observation en région 33
- **L'ENJEU DE LA RESSOURCE 34**
 - Structurer la ressource en région et la rendre accessible 35

PARTIE 2 LES CHANTIERS À POURSUIVRE AU SEIN DU CROMA

- Éducation artistique et culturelle et musiques actuelles 40
- Prendre en compte les pratiques musicales amateurs 41
- Enseignement et musiques actuelles 43

QUE REGROUPE LE TERME MUSIQUES ACTUELLES ?¹

« L'expression « Musiques Actuelles » a pour vocation d'englober à la fois les musiques caractérisées par un usage systématique de l'amplification, dites « Musiques Amplifiées » (rock, hip-hop, reggae, électro...) ainsi que le jazz, la chanson et les musiques dites traditionnelles. Les musiques actuelles constituent une pluralité de familles musicales, dont l'histoire et les références les rattachent à un socle commun dans lequel elles se reconnaissent.

Aujourd'hui, du fait de leur capacité constante de renouvellement et, par conséquent, de l'émergence de multiples formes musicales hybrides, le paysage de ces musiques recèle des formes riches et complexes, qui se manifestent par l'invention continuelle de nouveaux genres et de nouvelles dénominations.

Par commodité sémantique, l'ensemble des acteurs impliqués dans ce secteur a pris l'habitude de regrouper les musiques actuelles en quatre familles plus ou moins perméables et connaissant de multiples formes de croisement, d'hybridation et de fusion :

- les musiques amplifiées, elles-mêmes divisées en trois sous-familles :
 - ▶ le rock, blues, pop, fusion, métal, indus, hardcore, punk...
 - ▶ le Hip Hop, R'n'B, ska, reggae, ragga, dub, funk...
 - ▶ les musiques électroniques
- la chanson en tant que genre (même si la forme chantée est commune à une grande partie de la famille musicale concernée),
- le jazz et les musiques improvisées,
- les musiques traditionnelles et les musiques du monde.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES

La diversité des esthétiques au sein des musiques actuelles se traduit par des valeurs et des pratiques musicales multiples, des systèmes d'organisation et des types d'acteurs diversifiés.

Des pratiques mêlant les dimensions humaines, artistiques et citoyennes :

- des pratiques musicales qui naissent de volontés individuelles ou collectives, issues de rencontres qui sont souvent humaines avant d'être musicales,
- des formes d'engagements associatifs et militants, mêlant étroitement projets musicaux et projets de vie, individuels ou collectifs,
- un besoin d'exposition publique diversifié où la scène joue un rôle fondamental.

Des pratiques artistiques étroitement liées aux technologies :

- utilisation de l'amplification électrique, des techniques d'enregistrement, des technologies et outils numériques, pour des usages multiples.

Des trajectoires de formation et de professionnalisation multiples, variées et non linéaires :

- des modes d'apprentissage amenant les musiciens à fréquenter à la fois les studios de répétition, les établissements d'enseignement spécialisés et les structures associatives d'enseignement de la musique,
- une place importante de la formation autodidacte.

Des acteurs multiples, hétérogènes :

- salles de concerts, labels discographiques, producteurs de spectacles, festivals, presse spécialisée, lieux de formation, lieux d'enseignement, lieux de pratiques, centres d'information et ressources, fédérations nationales et réseaux territoriaux, organisations syndicales...

Des formes juridiques et structurations économiques variées :

- associations, établissements publics, sociétés... allant du secteur subventionné au secteur marchand, du local au mondial, de l'artisanat à l'industrie de masse.»

En France et en région Hauts-de-France, le secteur des musiques actuelles se bâtit depuis plus de 30 ans autour de politiques volontaristes de l'État et des collectivités locales, et de l'engagement d'acteurs toujours plus professionnels, capitalisant une véritable expérience dans leurs domaines d'activité ainsi qu'une grande connaissance de leurs territoires et publics.

¹ Définition extraite des annexes du texte « Plan pour des politiques nationale et territoriales concertées en faveur des musiques actuelles » (Conseil Supérieur des Musiques Actuelles, 19 juin 2006)

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

CROMA – COLLECTIF DE RÉFLEXION OUVERT DES MUSIQUES ACTUELLES

5

Collectif
de réflexion
ouvert
des musiques
actuelles

2016

•

UNE DÉMARCHE DANS LA DURÉE

Plus d'une année de concertation
30 journées de réunion

UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

L'ensemble des invitations aux réunions, des comptes-rendus et des informations relatives au CROMA est adressé à plus de 500 contacts.

Plus d'une soixantaine de structures et collectivités ont participé au CROMA, représentant à elles toutes plus de 150 personnes.

3 INSTANCES CRÉÉES

- Le Comité stratégique: correspondant à la Plénière de lancement de la concertation et regroupant l'ensemble des participants. Instance de validation des orientations de la concertation.
- Le Comité technique: instance de coordination, regroupant les animateurs des groupes de travail et les représentants institutionnels impliqués.
- Cinq groupes de travail thématiques, animés et coordonnés par les acteurs du secteur.

UNE DÉMARCHE EN PHASE AVEC LE SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES ET PLUS LARGEMENT DE LA CULTURE

Convergence des enjeux pour le secteur des musiques actuelles en région Hauts-de-France

Depuis janvier 2015, les réseaux de musiques actuelles Patch et RAOUL sont inscrits dans une démarche de coopération dans le cadre de la nouvelle grande région.

En mars 2016, un séminaire entre adhérents du Patch et du RAOUL a également permis de dégager des enjeux essentiels pour le secteur des musiques actuelles en région Hauts-de-France.

Les travaux menés par les réseaux territoriaux et au sein du CROMA ont convergé vers l'identification d'enjeux partagés par les acteurs et pour le secteur des musiques actuelles en région.

Dynamiques CROMA et CRAC

En avril 2016, le Collectif Régional Arts et Culture Hauts-de-France (CRAC) a édité le Livre Vert « pour une nouvelle ambition culturelle dans la région Hauts-de-France ».

Inscrit dans un processus ouvert d'élaboration de la nouvelle politique culturelle de la Région Hauts-de-France, le Livre Vert est, après le Livre blanc, une nouvelle contribution du CRAC qui réunit des professionnels des arts et de la culture mobilisés dans un processus de co-construction. Ce dernier livre est constitué d'une partie rédigée par les membres du Collectif, et de contributions sectorielles.

La contribution du secteur des musiques actuelles au Livre Vert s'est appuyée sur les enjeux convergents identifiés par le CROMA et les réseaux Patch et RAOUL. Cette contribution, attentive aux priorités propres aux différents partenaires institutionnels, a constitué un point d'étape dans la définition de préconisations pour le secteur des musiques actuelles.

Le présent livrable CROMA se veut la continuité de la contribution des musiques actuelles au Livre Vert en présentant l'ensemble des préconisations de façon détaillée, devant constituer une base de travail de référence pour les acteurs de la filière et l'ensemble des partenaires institutionnels.

CINQ ENJEUX POUR LES MUSIQUES ACTUELLES EN HAUTS-DE-FRANCE

5 ENJEUX ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS PAR LE CROMA POUR LE SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE.

- L'ENJEU DE LA STRUCTURATION
- L'ENJEU DU SOUTIEN À LA CRÉATION
- L'ENJEU DE L'ACTION CULTURELLE
- L'ENJEU DE L'OBSERVATION
- L'ENJEU DE LA RESSOURCE

CONDITIONS DE RÉUSSITE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRÉCONISATIONS FORMULÉES POUR LE SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES

Le CROMA souhaite affirmer l'importance d'accorder, au sein des politiques culturelles publiques, une place accrue à l'action culturelle qui lui apparaît comme l'un des leviers pouvant contribuer à relever certains des défis sociétaux actuels.

La prise en compte par les partenaires publics des enjeux détaillés dans cette contribution et la mise en œuvre effective des préconisations formulées seraient d'autant plus renforcées si les circonstances suivantes étaient réunies :

- Le maintien d'espaces de co-construction permettant une dynamique d'échange et de dialogue entre institutions et acteurs du secteur;
- Un dialogue souhaitable entre institutions de la grande région afin de favoriser la complémentarité de leurs politiques culturelles et leur déploiement cohérent auprès des acteurs culturels, des territoires et de leurs habitants;
- L'implication nécessaire des acteurs du secteur dans les processus de définition, d'élaboration et de mise en œuvre des dispositifs, aides et appels à projet;
- Le renforcement de coopérations transversales entre directions de chaque institution, en vue de développer une politique culturelle qui soit construite en complémentarité d'autres compétences que sont l'emploi, l'économie, l'économie sociale et solidaire, l'innovation, le numérique, la formation, l'aménagement du territoire, le développement durable, la jeunesse, l'éducation, la santé, etc.

POINT DE VIGILANCE

Bien que les travaux du CROMA aient été riches, certains axes, enjeux, dispositifs existants, etc., n'ont pu être abordés, soit car ils ne semblaient pas prioritaires dans les réflexions à mener, ou ne nécessitaient pas d'être réinterrogés, soit par manque de temps pour réunir les interlocuteurs-clés du sujet à traiter.

L'absence, au sein du livrable, de certaines aides ou dispositifs existants ne signifie pas que le secteur des musiques actuelles souhaite leur disparition.

POINTS DE REPÈRE POUR UNE BONNE LECTURE DU LIVRABLE CROMA

Le livrable est organisé en deux parties détaillant les chantiers à poursuivre et les préconisations relatives aux 5 enjeux étudiés par le CROMA.

- **Partie 1** Préconisations du CROMA, déclinées sous forme de fiches hiérarchisées selon la progression suivante: Enjeu / diagnostic → préconisation → déclinaison opérationnelle
- **Partie 2** Chantiers à poursuivre au sein du CROMA

PARTIE 1

**LES PRÉCONISATIONS
DU CROMA**

La filière des musiques actuelles est composée en région Hauts-de-France d'une multitude d'acteurs dont les formes juridiques et de structuration économique sont particulièrement hétérogènes. Ces initiatives en région constituent un point d'appui du développement économique des territoires.

Les travaux d'observation menés par les réseaux territoriaux et les diagnostics effectués dans le cadre du CROMA font néanmoins état de problématiques communes à la filière :

- La dégradation de situations financières qui se traduit par des problématiques de besoins en fonds de roulement, de trésorerie ou des baisses de subvention ;
- Des structures de plus en plus soumises aux appels à projets ne pouvant garantir le développement de la structure et de ses projets ;
- Des petites et très petites structures reposant sur des modèles économiques fragiles, marquées par une précarité de l'emploi ;
- Des acteurs qui peinent à structurer leur projet faute de pouvoir accéder à des aides au fonctionnement ou à l'investissement, compte tenu de leur modèle économique ;
- Un déficit d'offres de formation permettant aux acteurs de se qualifier et in fine de se structurer et développer leur projet.

Il convient donc :

- de poursuivre le soutien des structures pérennes qui portent un projet fortement ancré, dans la durée, sur un territoire, afin qu'elles puissent assurer la consolidation de leur fonctionnement et poursuivre le déploiement qualitatif de leurs actions en direction des publics, des artistes et des professionnels ;
- de soutenir l'ensemble des structures de la filière, afin de permettre le développement du secteur et l'émergence artistique dans un souci d'équité territoriale ;
- de favoriser l'accès des acteurs à des outils financiers et d'accompagnement nécessaires à la structuration de leurs projets et de leurs modèles économiques ;
- de soutenir et développer l'emploi en tenant compte des dispositifs spécifiques existant sur les territoires ;
- de soutenir la qualification des artistes et des acteurs.

STRUCTURATION

LE SOUTIEN INDISPENSABLE À LA STRUCTURATION DES DÉVELOPPEURS D'ARTISTES

ENJEU

Favoriser l'émergence de structures dédiées au développement d'artistes et conforter les structures existantes œuvrant à la professionnalisation des artistes en région.

DIAGNOSTIC

De nombreux acteurs gravitent autour des artistes et jouent un rôle essentiel aux côtés des structures de diffusion dans le développement de carrière des artistes (label, manager, agent artistique, tourneur, attaché de presse, éditeur, etc.). Par commodité, pour qualifier ces acteurs, est utilisée la dénomination « développeurs d'artistes ».

Le territoire de Picardie fait face à un manque de développeurs d'artistes, contrairement au territoire du Nord-Pas-de-Calais qui lui connaît en revanche un réel déficit de soutien à ce type d'acteurs.

Un grand nombre de développeurs d'artistes sont confrontés aux problématiques suivantes :

- une incapacité à pérenniser des postes essentiels au développement de leur activité (administratif, diffusion, communication, etc.). D'où une obligation de recourir à la permittance ou à des contrats aidés non adaptés et/ou sur de courtes durées ;
- une difficulté à dégager des marges financières pour financer le fonctionnement de leur structure. Il est en effet souvent difficile pour ce type de structure de faire prendre en charge des frais liés à l'administratif (administration, chargé (e) de diffusion, etc.) dans le cadre d'une cession de spectacle ;
- une incapacité à réaliser de l'investissement (matériel, etc.) ;
- une impossibilité à émarger sur des aides au fonctionnement ou à l'investissement. Les seules aides accessibles sont des aides dédiées uniquement à l'artistique (aides à la diffusion, à la résidence, les aides CNV, SACEM, etc.) mais qui ne couvrent pas leurs frais de fonctionnement.

Aucun dispositif de « soutien aux développeurs d'artistes » n'existe sur l'ex-territoire du Nord-Pas-de-Calais alors que l'ex-territoire de Picardie en a développé un. Celui-ci est plafonné à 15 000€ et à 50 % du coût total du projet. Ce dispositif spécifique est certes intéressant mais peu sollicité du fait de sa redondance avec l'aide au développement de carrière². En effet, le soutien aux développeurs d'artistes n'est fléché que sur des projets artistiques et ne permet pas la structuration économique de ces acteurs centraux de l'écosystème musical.

↳ PRÉCONISATION

Un dispositif de soutien aux développeurs d'artistes étendu aux Hauts-de-France et permettant leur structuration financière.

L'extension du dispositif « soutien aux développeurs d'artistes » développé par l'ex-Conseil régional de Picardie à l'intégralité du nouveau territoire régional est nécessaire. En le réinterrogeant et en permettant de soutenir les développeurs des Hauts-de-France dans leur fonctionnement, et plus uniquement sur les projets artistiques, ce nouveau dispositif pourra consolider la structuration d'acteurs existants tout en accompagnant la professionnalisation de nouvelles structures.

Ce dispositif contribuera également à faire reconnaître cette activité comme un maillon stratégique dans la structuration de la filière.

→ DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- Bénéficiaires: Structures dont le développement d'artistes est l'activité principale (label, manager, agent artistique, tourneur, attaché de presse, éditeur, etc.)
 - ▶ respectant la législation et les obligations réglementaires en vigueur (notamment sociales et fiscales),
 - ▶ menant des actions qualitatives en faveur des équipes artistiques,
 - ▶ dont le siège social est en région Hauts-de-France.
 - ▶ structurations juridiques: associations, sociétés.

- Structures ayant la responsabilité du développement global d'au moins 2 projets d'artistes différents et concourant ainsi à leur insertion dans le secteur des musiques actuelles
- Dispositif permettant de financer des dépenses liées au fonctionnement de la structure, dont notamment:
 - ▶ l'emploi
 - ▶ les charges de fonctionnement (loyer, fluides, abonnements, etc.)
 - ▶ l'investissement (postes informatiques, logiciels, matériel, mobilier, etc.)
 - ▶ les frais liés à l'activité (transports, etc.)
- Enveloppe globale dédiée au dispositif
- Dotation maximale par structure de 15 000 €
- Sélection des dossiers par une commission d'experts indépendants composée d'acteurs des musiques actuelles et de partenaires publics
- Temporalité: plusieurs commissions d'experts par année civile, convoquées selon les demandes

STRUCTURATION CRÉATION D'UN FONDS DE SOUTIEN FINANCIER

11

Collectif
de réflexion
ouvert
des musiques
actuelles

2016

ENJEU

L'ensemble des structures de la filière doit être soutenu afin de permettre le développement du secteur et l'émergence artistique dans un souci d'équité territoriale. Ce soutien passe par l'accès de ces structures et notamment des plus fragiles à des outils d'appui financier et d'accompagnement nécessaires à la structuration de leurs projets et de leurs modèles économiques.

DIAGNOSTIC

Les travaux d'observation menés par les réseaux territoriaux et les diagnostics effectués dans le cadre du CROMA font état de problématiques communes à la filière telles que :

- des petites et très petites structures reposant sur des modèles économiques fragiles, marquées par une précarité de l'emploi ;
- des acteurs qui peinent à structurer leur projet faute de pouvoir accéder à des aides au fonctionnement ou à l'investissement, compte tenu de leur modèle économique ;
- des structures confrontées à des dégradations de situations financières qui se traduisent par des problématiques de besoins en fonds de roulement, de trésorerie ou des baisses de subvention.

On constate sur ce dernier point, pour les structures qui perçoivent des aides publiques, que ces problématiques sont souvent liées aux délais tardifs de versement des subventions par les collectivités.

Cependant, les structures subventionnées ne sont pas les seules touchées par les problématiques de trésorerie qui concernent également des structures ne percevant pas de subventions des collectivités. Les problématiques de trésorerie de ces dernières sont alors à mettre en corrélation avec les délais de paiement des prestations, notamment dans le cadre de cessions de spectacles auprès de collectivités dont les paiements peuvent s'avérer tardifs. La situation est identique lorsque les cessions se font avec d'autres associations notamment lorsque celles-ci connaissent également des problématiques financières (trésorerie, fonds de roulements négatifs, versements tardifs de subventions). Les paiements se font donc selon leurs disponibilités financières.

Peu de structures réussissent à faire face à ces décalages entre paiement des charges et encaissement des produits. Pour gérer ces problématiques financières, la plupart n'ont d'autre choix que d'anticiper l'émission de la facture, décaler le versement des salaires nets des équipes, au détriment de ces dernières, ou retarder le versement des contributions sociales, se mettant ainsi en défaut vis-à-vis des organismes de collecte, en attendant le règlement effectif de la structure acheteuse (souvent une collectivité publique ou une autre association). Ces situations varient évidemment selon le volume de prestations vendues par la structure.

Les structures privées non subventionnées n'ont quant à elles pas d'autre choix que le recours aux banques.

Le rapport à la banque est variable d'une structure à une autre et dépend souvent de la relation de confiance développée entre la structure et le conseiller financier. Pour ces structures non subventionnées, le recours aux avances Dailly ou à l'affacturage s'avère souvent impossible, sauf cas très particuliers et uniquement à l'issue de la réalisation du projet. Dans le cas de projets s'étalant dans le temps (actions culturelles, projets de résidences et de répétitions, etc..) même s'ils donnent lieu à une facturation en début de projet, les banques refusent d'octroyer des avances de trésorerie car le projet n'est pas réputé « achevé », donc la cession de créance peut être remise en cause.

↳ PRÉCONISATION

La création d'un fonds de soutien financier viendrait alléger les problématiques de trésorerie pour les structures les plus fragiles en leur permettant, par le biais d'une avance, de faire face aux paiements urgents (salaires, cotisations sociales, etc.) et cela dans l'attente du versement d'une aide demandée ou du règlement d'une prestation.

À l'échelle régionale, ce fonds de soutien financier pourrait être soutenu dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'État, la Région Hauts-de-France et le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV).

→ DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- Bénéficiaires :
 - ▶ structures de musiques actuelles
 - ▶ structures dont le siège social est en région Hauts-de-France
 - ▶ structurations juridiques: associations (subventionnées ou non), sociétés.
- Situations concernées: la priorité sera donnée aux structures,
 - ▶ dont le besoin est modeste mais urgent et dont la situation n'est pas structurellement déficitaire (étude du haut de bilan, présence de fonds propres, fonds de roulement positif) mais conjoncturellement difficile.
 - ▶ n'ayant pas la possibilité de recourir aux dispositifs existants (avance sur subvention, avance Dailly, avance Nord Actif, etc.) car ne correspondant pas à certains critères exigés tels que:
 - être subventionné au titre du fonctionnement par un organisme public
 - être uniquement de telle ou telle typologie de structure: lieu de diffusion, festival, etc.
 - avoir au moins un exercice déficitaire au cours des x derniers exercices
 - et/ou connaître une dégradation de ses fonds propres
 - et/ou avoir perdu un financement
 - être affilié depuis au minimum une année à l'organisme gestionnaire du fonds
 - etc.
- Critères d'attribution:
 - ▶ Un outil d'analyse financière devra être renseigné par la structure demandeuse
 - ▶ Le demandeur devra fournir:
 - tous les justificatifs nécessaires à l'analyse de la situation financière de la structure (comptes annuels, documents bancaires, etc.);
 - preuves de créances (conventions, contrats, contrats de cession, factures émises, etc.), voire justificatifs des délais de paiement par les organismes débiteurs.
 - ▶ Le demandeur viendra présenter et défendre son dossier devant le comité d'experts en charge de la sélection des dossiers, et cela afin que la demande ne soit pas analysée uniquement au regard d'éléments financiers contenus dans le dossier de demande d'avance.
- Montants attribués:
 - ▶ Le montant total des avances sera fonction du fonds disponible.
 - ▶ Le montant de l'avance attribuée ne pourra être supérieur au montant des créances déclarées à percevoir.
 - ▶ Une collecte d'informations via une mission d'observation sera nécessaire afin d'identifier les situations et les besoins financiers des structures. La mise en place d'une observation régulière, via un outil d'autodiagnostic financier, permettra de mesurer les évolutions des situations financières.
 - ▶ Si un montant maximum par structure pourra être défini, il conviendra tout de même de ne pas fixer un montant unique pour l'ensemble des demandeurs, afin d'adapter ce montant au regard des besoins réels des structures et non des besoins supposés.
 - ▶ Le nombre d'avances par structure pourra être mesuré via l'observation des situations financières sur une année.
- Coût pour le demandeur: 0%, aucune contribution ne sera demandée.
- Sélection des dossiers par une commission d'experts indépendants composée d'acteurs des musiques actuelles et de partenaires publics.
- Temporalité:
 - ▶ plusieurs commissions d'experts par année civile, convoquées selon les demandes. Les réponses aux demandes d'aides doivent être rapides afin d'enrayer au plus vite les difficultés financières des structures et éviter l'aggravation de celles-ci.
 - ▶ Au titre que le délai d'attribution, le délai de remboursement par la structure devra être rapide et fera l'objet d'un engagement du bénéficiaire avant le versement de l'avance.
- Fonds de garantie: une part du fonds de soutien devra être dédiée à la constitution d'un fonds de garantie qui permettra de faire face aux éventuels incidents de remboursement d'avance. Ce montant devra être déterminé au regard du montant global alloué au fonds de soutien.

STRUCTURATION

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES ACTEURS ET ARTISTES DES MUSIQUES ACTUELLES

13

Collectif
de réflexion
ouvert
des musiques
actuelles

2016

ENJEU

Améliorer la qualification et la structuration des acteurs et des artistes. Répondre au déficit d'offre de formations en région en dehors des formations académiques de l'enseignement supérieur.

DIAGNOSTIC

Depuis 2014, l'État, l'ex-Région Picardie, l'Académie d'Amiens et l'AFDAS ont signé un accord sectoriel intégré au Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles. L'accord de la branche culturelle vise à favoriser l'insertion professionnelle et le quotidien des jeunes en formation, des demandeurs d'emploi, des salariés et des artistes auteurs et permet d'articuler les dispositifs de formation et d'accès à l'emploi dans le secteur de la culture, de sécuriser les parcours des professionnels du champ culturel et artistique, d'accompagner et professionnaliser les dirigeants de structures ou d'équipes artistiques et les artistes auteurs, de garantir l'accès à la formation tout au long de la vie.

Les syndicats, organisations professionnelles et pôles thématiques identifient les besoins du secteur et alimentent le programme de formations destinées aux demandeurs d'emploi, aux salariés (permanents et intermittents) et aux artistes.

↳ PRÉCONISATION

Vers un nouvel accord de branche à l'échelle des Hauts-de-France

Les besoins de formations suivants ont d'ores et déjà été identifiés :

- des parcours de formation à destination des développeurs d'artistes prenant en compte les spécificités des compétences exercées (management, production discographique, organisation de tournées, production de spectacles, etc.)
- des formations à destination des artistes ainsi que des personnes en charge d'actions culturelles : sensibilisation à différents publics, à différents modes d'intervention, aux types de fonctionnement des structures d'accueil et des sphères d'intervention, qualifications techniques spécifiques, etc.

→ DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

Un nouvel accord de branche sera en discussion dès 2017.

Il convient de l'étendre à l'échelle de la région Hauts-de-France en conservant le mode de fonctionnement étroit avec les professionnels du secteur.

En ce sens, les réseaux territoriaux et leurs adhérents, par leur travail d'observation, doivent affirmer leur légitimité en tant que pilotes de l'identification de besoins issus du territoire. Ce travail de production de données et de remontée des besoins doit permettre de proposer des modules de formation cohérents tenant compte des enjeux locaux et des actions mises en place sur les territoires limitrophes.

Le territoire est riche en pratiquants et créateurs de musiques actuelles, en diversité des esthétiques musicales, en offres de formations artistiques, etc.

Cette pépinière bouillonnante reste à accompagner pour renforcer les conditions de sa créativité et de son rayonnement hors région.

L'exportation de la scène locale est insuffisante au regard de sa qualité, de son dynamisme et en comparaison d'autres territoires régionaux ou nationaux. Et cela malgré des actions ponctuelles favorisant la mobilité et la visibilité des artistes dans le cadre d'autres temps forts identifiés en France et à l'international, mais qui restent trop rares et demandent à être soutenues. Il faut donc mobiliser les différents interlocuteurs autour de cet enjeu majeur.

La visibilité des artistes, des dispositifs, des professionnels et l'exportation de ces savoir-faire et talents contribueront à la valorisation de la nouvelle identité de la région.

CRÉATION

CRÉATION D'UNE AIDE À LA RÉPÉTITION SCÉNIQUE

15

Collectif
de réflexion
ouvert
des musiques
actuelles

2016

•

ENJEU

Permettre aux artistes de bénéficier de résidence courte pour effectuer un travail de répétition scénique en vue d'une diffusion significative (festival de renommée, date avec grande visibilité professionnelle, etc.) et ceci dans des conditions professionnelles (matérielles, techniques, salariales).

DIAGNOSTIC

Des demandes récurrentes faites aux lieux de diffusion en région par des artistes (seuls ou via des producteurs ou structures d'accompagnement) pour bénéficier de temps courts de répétition scénique en vue d'une date porteuse (festivals renommés, festivals de showcases, SMAC hors régions, etc.).

Une incapacité des lieux de diffusion à répondre à l'ensemble des sollicitations par faute de moyens pour assurer le coût de mise à disposition du lieu (frais inhérents, personnel nécessaire...).

Une difficulté pour les artistes, producteurs ou structures d'accompagnement à financer ce type de résidence courte (rémunérations des artistes...)

Au sein de la concertation CROMA, les professionnels présents se sont accordés sur le fait qu'il faut des dispositifs simples et flexibles, ajustés selon les besoins exprimés par les artistes et les professionnels.

Les confirmations tardives de programmation pour les festivals et événements de musiques actuelles demandent à être réactif, à apporter des réponses rapides aux artistes. Cela passe par des modalités de traitement des demandes d'aides plus rapides.

→ PRÉCONISATION

Une aide à la répétition scénique pouvant être saisie dans des délais courts afin d'être en phase avec les pratiques et réalités temporelles du secteur, et cela pour financer des résidences courtes (quelques jours) et rémunérées, en vue d'une diffusion significative.

À l'échelle régionale, cette aide à la répétition scénique pourrait être soutenue dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'Etat, la Région Hauts-de-France et le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV).

→ DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- Bénéficiaires:
 - ▶ Typologie d'acteurs : structure musiques actuelles, structure d'accompagnement, producteur.
 - ▶ Toutes structurations juridiques publiques ou privées (associations, collectivités, sociétés...)
- Justifier d'une date de diffusion significative (festival de renommée, date avec grande visibilité professionnelle, etc.).
- Durée de 1 à 5 jours maximum selon les besoins (répétition scénique, scénographie, travail lumière, etc.).
- Enveloppe globale dédiée au dispositif.
- Dotation maximale d'une résidence : 5 000 €.
- Dotation maximale annuelle par structure : 15 000 €.
- Sélection des dossiers par une commission d'experts indépendants composée d'acteurs des musiques actuelles et de partenaires publics.
- Temporalité : plusieurs commissions d'experts par année civile, convoquées selon les demandes. Les réponses aux demandes d'aides doivent être rapides afin d'être au plus près de l'actualité des artistes et en phase avec les pratiques et la temporalité du secteur.
- Rendre accessible aux artistes et/ou structures, la liste des lieux pouvant être éligibles à l'aide ainsi que les critères de sélection des dossiers.

CRÉATION**HARMONISATION DES AIDES À LA RÉSIDENCE MUSIQUES ACTUELLES
DES EX-CONSEILS RÉGIONAUX DE NORD-PAS DE CALAIS ET DE PICARDIE****ENJEU**

Soutenir les artistes musiques actuelles en région en leur permettant d'être accueillis au sein de lieux professionnels et adaptés pour le développement de leur création.

DIAGNOSTIC

Deux aides préexistent au sein des deux ex-territoires :

- Le dispositif résidences musiques actuelles / ex-Conseil régional du Nord-Pas de Calais
- Le soutien aux résidences dans les territoires – Musiques / ex-Conseil régional de Picardie

Forces des deux aides

- Seule aide³ pour chacun des ex-territoires, avec l'aide de la commission 8 du CNV⁴ permettant la création professionnelle pour les artistes musiques actuelles. Une telle aide est donc primordiale en région Hauts-de-France
- Aides qui permettent toutes deux de financer les salaires nécessaires à une résidence de création (artistes, mais également techniciens, metteurs en scène et/ou directeurs artistiques).
- Aides qui permettent de n'avoir que la Région comme financeur public, ce qui permet de bâtir le projet sans contraintes de parvenir à mobiliser d'autres financements.

Aide résidences musiques actuelles ex-Conseil régional Nord-Pas de Calais	Soutien aux résidences dans les territoires Musiques ex-Conseil régional de Picardie
Spécificités	Spécificités
<p>Bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lieu d'accueil (structure musiques actuelles ou pluridisciplinaire soutenue depuis au moins 2 ans par la Région). • Structure d'accompagnement (soutenue depuis au moins 2 ans par la Région). <p>Durée minimale de résidence: 10 jours.</p> <p>Dotations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seuil minimal de 6 000 € et maximal de 15 000 €. • Le taux de participation du Conseil régional ne peut excéder 50 % du coût total du projet de résidence. <p>Obligations</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 producteur (licence 2) ou, à défaut, le lieu d'accueil ou la structure d'accompagnement peut cumuler le rôle dévolu au producteur. Le producteur s'engage à la diffusion de 2 concerts minima dont un en région, en plus du concert de restitution publique dans le lieu d'accueil. • 1 structure d'accompagnement (soutenue depuis au moins 2 ans par la Région) • ou 1 Lieu d'accueil & territoire d'intervention (soutenu depuis au moins 2 ans par la Région) • 1 volet de médiation et actions culturelles 	<p>Bénéficiaires</p> <p>Tout porteur de projet de droit public ou de droit privé dont les associations, les collectivités territoriales, les EPCI...</p> <p>Durée minimale de résidence: 15 jours.</p> <p>Dotations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seuil maximal de 8 000 €. • Le taux de participation du Conseil régional ne peut excéder 50 % du coût total du projet de résidence. <p>Obligations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le lieu d'accueil est nécessairement coproducteur du spectacle. • Actions de médiation et de sensibilisation.

3 Constat à relativiser pour l'ex-territoire de Picardie dont l'aide au développement de carrière permet également la création de spectacle.

4 L'aide de la commission 8 du CNV s'adresse prioritairement à des artistes très avancés dans leur développement et avec un co-producteur nationalement réputé.

Problématiques communes aux deux aides préexistantes au sein des deux ex-territoires :

- Depuis la création de l'aide résidences musiques actuelles par l'ex-Conseil régional du Nord-Pas de Calais, seuls 12 porteurs ont déposé des demandes. Cela pose donc les questions des conditions d'accès à ce dispositif et de la communication faite sur celui-ci. Ce constat semble partagé concernant le soutien aux résidences dans les territoires – Musiques / ex-Conseil régional de Picardie, pour lequel un faible nombre de dossiers est déposé chaque année.
- La place de l'action culturelle est interrogée pour les deux aides :
 - ▶ Tous les artistes ne sont pas en mesure d'intervenir en action culturelle et/ou ne souhaitent pas le faire car ils veulent être centrés uniquement sur leur travail de création.
 - ▶ Faut-il obligatoirement coupler création et action culturelle. L'acte de création ne peut-il pas être considéré seul?
- Rigidité des cadres budgétaires : l'enveloppe maximum (15 000€ Nord-Pas-de-Calais / 8 000€ Picardie) ne permet pas d'avoir un traitement égal selon que la résidence concerne tel (s) artiste (s) ou tel lieu de résidence. En effet, le coût de prise en charge des cachets sera différent selon que le groupe se compose de 2 ou 5 musiciens. De même, les frais de déplacements ou d'hébergements seront différents selon que les artistes sont ou non originaires du territoire sur lequel est implanté le lieu de la résidence. Il existe donc une inégalité de traitement qui contribue à exclure certaines formations de par leur composition ou leur origine géographique.

Problématiques spécifiques au dispositif résidences musiques actuelles / ex-Conseil régional du Nord-Pas de Calais :

- L'aide ne peut bénéficier qu'aux lieux dédiés aux musiques actuelles et soutenus par la Région depuis 2 ans minimum ou aux lieux pluridisciplinaires fortement investis dans le secteur des musiques actuelles sous réserve d'un partenariat actif avec une structure musiques actuelles soutenue par la Région depuis 2 ans minimum. Ce qui, dans ce dernier cas, conduit parfois à des dossiers qui ne sont pas toujours construits avec cohérence.
- Les demandes émanent principalement de lieux de diffusion qui ont accès à l'information. Les artistes ne sont jamais à l'initiative de la démarche car ils ne sont pas informés.
- La liste des lieux pouvant être éligibles au dispositif n'est pas disponible pour les artistes et/ou structures d'accompagnement souhaitant déposer un dossier.
- Problème du calendrier du dépôt en janvier N pour une résidence qui se déroule en octobre N et sur l'année N+1. Entre temps, des choses évoluent dans le parcours des groupes ou de la proposition artistique, qui ne correspondent donc plus forcément au projet initial.
- De plus, de par la contrainte du calendrier, il est très difficile de mettre en place des projets d'action culturelle sans avoir la certitude du financement.
- Possibilité de valoriser 40 % du budget : cette valorisation n'est pas prise en compte pour le calcul de la dépense subventionnable.

→ PRÉCONISATION**Harmonisation des aides à la résidence musiques actuelles des ex-Conseils régionaux du Nord-Pas de Calais et de Picardie**

- Tendre vers l'enveloppe globale et le montant maximal par résidence, alloués par l'ex-Conseil régional du Nord-Pas de Calais pour le dispositif résidences musiques actuelles;
- Permettre une plus grande souplesse quant à la typologie des structures pouvant déposer une demande;
- Tendre vers la procédure d'instruction de l'ex-Conseil régional de Picardie en organisant plusieurs commissions du comité d'experts par an, et cela afin de supprimer la contrainte calendaire (cf. Problématiques spécifiques au dispositif résidences musiques actuelles / ex-Conseil régional du Nord-Pas de Calais) et de permettre des dépôts de demande d'aide en adéquation avec l'actualité des projets artistiques;
- Rendre optionnel, pour les artistes en résidence, le volet de médiation et d'actions culturelles, en adaptant proportionnellement l'aide allouée à la résidence;
- Privilégier un montant global alloué au dispositif plutôt qu'un nombre figé de dossiers à financer.

→ DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- Bénéficiaires :
 - ▶ Toutes structurations juridiques publiques ou privées (associations, collectivités, sociétés...)
 - ▶ Plus large typologie d'acteurs : structure musiques actuelles ou pluridisciplinaire, producteurs, artistes, etc.
- Durée minimale de résidence 10 jours
- Enveloppe globale dédiée au dispositif
- Dotation maximale de 15 000 €
- Sélection des dossiers par une commission d'experts indépendants composée d'acteurs des musiques actuelles et partenaires publics.
- Temporalité : plusieurs commissions d'experts par année civile.
- Volet de médiation et d'actions culturelles : optionnel / selon choix des artistes en résidence
- Rendre accessible aux artistes et/ou structures la liste des lieux pouvant être éligibles au dispositif ainsi que les critères de sélection des dossiers

CRÉATION

REVISITER L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE PORTÉE PAR L'EX-CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE

ENJEU

Accompagner l'évolution de carrière des artistes et groupes de la région qui souhaitent réaliser un projet de développement professionnel.

DIAGNOSTIC

Sur l'ex-territoire du Nord-Pas-de-Calais, a existé de 1996 à 2012 le dispositif d'aides au développement de carrières d'artistes « Start / Play / Rec ». Celui-ci a significativement favorisé le démarrage de carrières de bon nombre d'artistes de la région et s'est imposé au fil du temps comme une référence en la matière pour les artistes et professionnels de l'ex-région Nord-Pas de Calais et plus largement au niveau national. Avec la cessation d'activités de l'association Domaine Musiques, porteuse de ce dispositif, ce dernier a cessé d'exister et a créé un réel manque et une incapacité à répondre aux besoins des artistes et professionnels du secteur.

Sur l'ex-territoire de Picardie, la direction du développement culturel de l'ex-Conseil Régional s'est dotée, suite à la concertation avec les acteurs culturels, d'un règlement d'intervention et de dispositifs dont certains étaient sectorisés. Le secteur de la musique disposait donc de plusieurs dispositifs spécifiques dont le « soutien au développement de carrière ».

Celui-ci consistait en une subvention d'un montant maximum de 8 000€ (plafonné à 50% du budget) et permettait aux artistes de financer un projet phonographique, une tournée régionale, nationale ou internationale, une réalisation de clip et/ou une création de spectacle.

Ce dispositif, très identifié et régulièrement saisi localement, pourrait être repensé en tenant compte des réalités actuelles auxquelles sont confrontés les musiciens. Si le montant maximum alloué à ce dispositif est pertinent pour des projets jeunes et amateurs, il semble que celui-ci ne soit pas en adéquation avec la volonté affichée d'inscription dans la professionnalisation. Qui plus est, il est actuellement difficile de déposer un dossier par projet (disque, création, tournée) et le dispositif finance donc fréquemment plusieurs actions par entité artistique sur une enveloppe restreinte.

↳ PRÉCONISATION

Un dispositif de soutien au développement de carrière étendu aux Hauts-de-France, revalorisé et déclinable par action.

La volonté affichée de permettre aux artistes locaux de se professionnaliser impose de rehausser le plafonnement de ce dispositif. Les coûts - notamment salariaux - inhérents à la production d'un album ou d'une tournée dans des conditions professionnelles sont en discordance avec l'enveloppe actuellement allouée. Il faut également rendre plus aisé le dépôt de plusieurs dossiers concernant une seule et même entité artistique. La déclinaison du dispositif existant en trois financements distincts et complémentaires sur la production d'album, la tournée et la réalisation de clip avec des budgets adaptés à chaque type d'action est une réponse à cette problématique.

→ DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- Une déclinaison en 3 aides pouvant être sollicitées :
 - ▶ Soutien à la production phonographique
 - ▶ Soutien à la réalisation d'une tournée
 - ▶ Soutien à la réalisation de clip
- Bénéficiaires :
 - ▶ Structures en charge d'accompagnement d'artistes, développeurs d'artistes (producteurs, managers, etc.) implantés en région Hauts-de-France
 - ▶ Toutes structurations juridiques publiques ou privées (associations, collectivités, sociétés...)
 - ▶ Dont les artistes accompagnés :
 - justifient d'au moins 1 an d'existence ;
 - disposent d'un répertoire original ;
 - souhaitent s'inscrire dans une démarche de professionnalisation.
- Enveloppe globale dédiée au dispositif
- Montant maximal par aide: 15 000 €
- Envisager la possibilité pour une structure de solliciter les 3 aides sur une même année civile
- Sélection des dossiers par une commission d'experts indépendants composée d'acteurs des musiques actuelles et de partenaires publics.
- Temporalité : plusieurs commissions d'experts par année civile

CRÉATION

CRÉATION D'UN FESTIVAL EUROPÉEN DE SHOWCASES EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

ENJEU

Favoriser l'export des artistes et la visibilité de la scène locale régionale

DIAGNOSTIC

Les réflexions sur le développement d'un outil visant l'export des artistes et la visibilité de la scène régionale s'appuient en premier lieu sur l'expertise de l'association la Brigade d'Intervention Culturelle (16 années au service de l'exportation des musiques actuelles régionales) et ont été confortées par les travaux de la filière menés au sein du CROMA. Faire travailler en synergie les acteurs des musiques actuelles de la région lors d'un temps fort valorisant les créations locales auprès des programmateurs européens, sur le triangle stratégique Paris-Londres-Bruxelles, permettrait d'accueillir des groupes de différents partenaires qui, par la suite, programmeront au sein de leurs événements des artistes des Hauts-de-France dans le cadre d'échanges, initiant ainsi un principe de réciprocité facilitant la mise en réseau et des artistes et des professionnels.

→ PRÉCONISATION

La création d'un festival de showcases en région Hauts-de-France

Qu'est-ce qu'un festival de showcases ?

Le terme showcase signifie en français « vitrine ». Un showcase est un concert de présentation devant des professionnels ou dans un lieu ouvert au public lors d'une séance de dédicaces. Il s'agit en général de concerts courts (30 min. maximum), couplés d'un temps de rencontre avec les professionnels, le public et les artistes. En France, Fédéchansons ou le MaMA à Paris en sont des exemples. Les festivals de showcases ont lieu chaque année dans de nombreux pays d'Europe, d'Amérique, mais aussi en Asie et en Afrique. Couplés à un salon professionnel, ils sont aussi un moment de rencontre des filières professionnelles de différents pays.

Pourquoi un festival de showcases ?

Ce choix correspond à une tendance internationale de valorisation des artistes et des territoires et répond également à une demande des nombreux partenaires étrangers organisateurs de festivals de showcases de bénéficier d'une réciprocité sur notre territoire pour présenter leurs artistes. Vitrine régionale, rendez-vous transfrontalier, cet événement sera un outil pour l'ensemble de la filière musicale, un véritable Bureau Export des Hauts-de-France.

Une première édition de préfiguration du futur festival en 2016

Les 23 et 24 septembre 2016 se tient à Roubaix une édition de préfiguration du festival dont la première édition d'envergure se déroulera en 2017. Cette édition de préfiguration, soutenue par le Conseil régional des Hauts-de-France, sera consacrée à nos voisins les plus proches, le Luxembourg, la Belgique, mais aussi les régions Grand Est et Normandie, et fédérera de nombreux acteurs culturels des Hauts-de-France en exploitant les recommandations issues du CROMA. Celle-ci permettra de préparer une montée en puissance dès 2017 avec, en prévision, plus de concerts, de lieux, de partenariats internationaux, de partenariats financiers liés à l'industrie, d'ouverture aux nouvelles technologies musicales et aux nouveaux enjeux du tout numérique.

Partenaires internationaux ayant confirmé leur présence

Club-Circuit (B) est le réseau belge représentant les flamands, Court-Circuit (B) le réseau belge représentant les wallons, WBM: Bureau Export wallon, Biennale de la Chanson Française à Bruxelles, Music LX: Bureau export du Luxembourg, Musicaction et SODEQ (Canada).

Partenaires français ayant confirmé leur intérêt pour ce projet

Le Pôle Pays de la Loire (réseau des acteurs des musiques actuelles en Pays de la Loire), Le FAR (réseau des musiques actuelles en Normandie), le Krakatoa (SMAC et pépinière de la région bordelaise), Zoom (Dispositif d'accompagnement de Champagne-Ardenne), Les Trans Musicales de Rennes et la FFCF (Fédération des Festivals de Chanson Francophone).

L'objectif à 5 ans est de devenir l'un des tous premiers festivals européens de showcases à l'instar du Great Escape à Brighton ou de l'Eurosonic à Groningen.

→ DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

D'un festival eurorégional à un festival international : création d'une édition test en 2016 pour préfigurer une première édition d'envergure en 2017.

2016 : la préfiguration

Production par la BIC de l'édition de préfiguration, avec un comité de suivi composé du RAOUL et du Patch, Tour de Chauffe, l'ARA, la Condition Publique, la Région Hauts-de-France. Le principe : mutualisation des moyens de production entre les différents partenaires.

- 23 septembre 2016 : Clôture du Forum « Entreprendre dans la Culture » (Pictanovo) et lancement du festival de showcases à la Condition Publique.
- 24 septembre 2016 : Ouverture du salon professionnel, concerts toute la journée et en soirée.

D'octobre à décembre 2016

- Bilans de l'édition 2016 et perspectives 2017.
- Premiers matchs retours / échanges de groupes (la Marmite): Biennale de la Chanson Française (Bruxelles), MaMA (Paris), Trans Musicales de Rennes, Glimps Festival (Gand) ...
- Préparation de l'édition 2017 : mise en place d'un groupe de réflexion sur la gouvernance et le pilotage. Mobilisation des réseaux Patch et RAOUL et d'un comité technique régional.
- Prospections commerciales : marques et innovations technologiques, opérateurs Telecom.
- Recherche de sponsors.
- Mise en place de partenariats européens : Allemagne, U.K., Hongrie, Canada, Danemark, Islande (mobilisation des réseaux européens LIVE DMA, Liveurope...).
- Dossiers de subventions auprès de collectivités en région et institutions européennes

2017 : les premiers développements

Janvier-Mars 2017

- Structuration du portage du projet en lien avec la filière.
- Réalisation de plaquettes pour développer les prospects pour le salon de la musique.
- Préparation des conférences : deuxièmes rencontres des développeurs d'artistes français en lien avec le Pôle Pays de la Loire.
- Réservation des hôtels, organisation des déplacements des invités professionnels.
- Montage d'un dossier européen Mobilité avec le Bureau Export du Luxembourg, le Bureau Export Belgique pour des déplacements tripartites internationaux à partir de 2018.

Avril-Mai 2017

- Formalisation et mise en route de la structure porteuse du projet.
- Programmation musicale internationale, constitution du comité de programmation.
- Réservation des hôtels, organisation des déplacements pour les artistes programmés.
- Développement du site Internet, supports de communication.

Juin-Août 2017

- Bouclage des supports de communication (programme, flyers, affiches, panneaux, site Internet, réseaux sociaux...).
- Diffusion de la première vague de supports de communication sur les festivals d'été Hauts-de-France, Grand Est, Île-de-France, Normandie et Belgique.

Septembre 2017

- Lancement de la deuxième vague de la campagne de communication
- Organisation de soirées d'écoute en avant-première : Hauts-de-France et Belgique
- **09 septembre 2017** : ouverture du Festival International de showcases à la Condition Publique à Roubaix (59), showcases dans plusieurs lieux en métropole lilloise.
- **10 septembre 2017** : ouverture du Salon de la Musique, showcases dans plusieurs lieux en métropole lilloise, déplacement en bus des professionnels étrangers dans des lieux patrimoniaux identifiés (Villa Cavrois, Le 9-9bis / Le Métaphone, ...).

Octobre 2017

- Bilans organisationnels, retombées économiques et artistiques, chiffrage et statistiques (professionnels, public, partenaires privés et institutionnels).

CRÉATION

FAVORISER L'EXPORT DES ARTISTES ET LA VISIBILITÉ DE LA SCÈNE LOCALE

23

Collectif
de réflexion
ouvert
des musiques
actuelles

2016

ENJEU

Favoriser l'export au national et à l'international des artistes de musiques actuelles et assurer la visibilité de la scène régionale.

DIAGNOSTIC

Concernant l'aide à la diffusion, deux aides préexistent au sein de l'ex-Conseil régional du Nord-Pas de Calais. Ces deux aides ont fait l'objet d'une analyse détaillée dans le cadre des réunions du CROMA.

« Accompagnement à un festival de renommée nationale ou internationale »	« Structures culturelles et artistiques : soutien à la diffusion internationale »
<p>Objectif : Aide pour les compagnies sélectionnées pour participer à un festival de renommée nationale ou internationale</p> <p>Bénéficiaires : Équipes artistiques, compagnies professionnelles sous statut associatif ou équipes artistiques bénéficiant du soutien de structures labellisées, implantées et travaillant en région Nord-Pas de Calais.</p> <p>Montant de l'aide : Ne peut être inférieure à 3 000€ ni supérieure à 15 000€.</p> <p>Modalités de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'aide est calculée en fonction des modalités d'accueil et de prise en charge prévues par chacun des festivals In ou Off, sur la base du contrat signé avec les programmeurs.• Une compagnie ne peut prétendre qu'à une seule aide par an. Elle ne peut bénéficier deux années consécutives de l'accompagnement de la Région Nord-Pas de Calais pour une sélection dans le Off d'un festival.• L'aide est cumulable avec les autres dispositifs du Fonds d'aide à la création artistique régionale (FACAR), à l'exception de l'opération « Nord Pas de Calais en Avignon ». <p>Force du dispositif : Ce dispositif permet, pour les structures qui en bénéficient, de payer les artistes et leur encadrement en respectant les droits sociaux et conventions collectives.</p>	<p>Objectif : Permettre à des structures culturelles de diffuser leurs créations à l'international. Ce dispositif entre dans le cadre d'un accord signé entre l'ex-Région Nord-Pas-de-Calais et l'Institut Français. Les coopérations développées avec des structures culturelles à l'étranger permettent de créer des opportunités de diffusion pour les structures en région.</p> <p>Conditions d'éligibilité : les projets de coopération artistique, d'ingénierie culturelle, d'ateliers, de coréalisation, de diffusion, d'expertises, de formations, de rencontres professionnelles et d'actions transdisciplinaires.</p> <p>Forces du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none">• Permet d'identifier rapidement des structures partenaires à l'étranger et de créer rapidement des opportunités de diffusion via l'Institut Français.• Permet de financer les coûts très souvent élevés pour la diffusion internationale : transports, hébergements...

Il est à souligner que d'autres collectivités en région ont signé des accords de coopération décentralisée.

Problématiques soulevées pour chacune de ces deux aides

1. Accompagnement à un festival de renommée nationale ou internationale

- L'aide est très peu mobilisée pour les structures de musiques actuelles. Les demandes d'aide sont à déposer pour le mois de février N pour un festival se déroulant sur l'année N. Or, un grand nombre de festivals de musiques actuelles arrêtent tardivement leur programmation, d'autant plus concernant les programmations du Off.
- Le dispositif est calqué sur les conditions d'accueil et de prise en charge prévues par des festivals de théâtre (In ou Off). Or, les conditions d'accueil et de prise en charge sont toutes autres pour les festivals de musiques actuelles et notamment les festivals à l'étranger (The Great Escape/ Brighton Uk - South By Southwest / Austin USA - MaMA / Paris, etc.). Ce sont les producteurs qui paient pour faire se produire leurs artistes (location d'un lieu, hébergements, transports, coûts artistiques)
- A contrario, il faut tout de même noter que certains festivals de musiques (chanson, musiques du monde, jazz) peuvent sensiblement avoir le même fonctionnement que les festivals de théâtre (In ou Off).

- Or le dispositif semble peu connu des structures et artistes musiques actuelles, ou identifié comme accessible uniquement aux compagnies de théâtre.

2. Structures culturelles et artistiques : soutien à la diffusion internationale

- Le dispositif ne fonctionne pas pour faire venir des artistes en France, les pays concernés par l'accord n'ayant pas d'Institut en région. De fait, il y a un manque de réciprocité.
- Le dispositif est peu sollicité par les structures de musiques actuelles.
 - ▶ Ce dispositif finance en moyenne 20 projets de diffusion par an
 - ▶ En 2013, sur 23 projets soutenus, 4 concernaient des structures de musiques actuelles

Au sein de la concertation CROMA, les professionnels présents se sont accordés sur le fait qu'il faut des dispositifs simples, répondant aux attentes exprimées par les artistes et les professionnels. Les dispositifs doivent être flexibles et ajustés selon les besoins.

Les confirmations tardives de programmation pour les festivals et événements de musiques actuelles demandent à être réactif, à apporter des réponses rapides aux artistes. Cela passe par des modalités de traitement des demandes d'aides plus rapides.

→ PRÉCONISATION

La mise en place d'une aide à l'export adaptée favoriserait la circulation des musiciens au national et à l'international. Des dispositifs similaires menés sur d'autres territoires permettent la prise en charge de tout ou partie des frais (déplacements, hébergements, salariat) des équipes artistiques et techniques programmées hors région, compensant ainsi la prise de risque artistique.

L'aide à l'export doit permettre :

- aux artistes de se produire dans le cadre d'une diffusion significative (festival de renommée nationale ou internationale, date avec grande visibilité professionnelle, etc.)
- de concerner des dates isolées, porteuses pour les artistes, et ne pas être vue uniquement dans une logique de tournée qui concernerait plusieurs dates successives. Une telle aide a d'autant plus de sens que de nombreuses opportunités de dates significatives et isolées se présentent en région parisienne par exemple.

Des évolutions des dispositifs existants sont envisageables afin de les rendre plus accessible aux structures et artistes des musiques actuelles :

- Dresser une liste des lieux ou festivals nationaux et internationaux faisant référence pour les musiques actuelles (pour toutes les esthétiques), pour lesquels les structures musiques actuelles pourraient faire une demande d'aide auprès du Conseil régional Hauts-de-France.
- Rendre plus flexible le délai de traitement pour les structures musiques actuelles compte-tenu des confirmations tardives de programmation par les festivals.
- Il pourrait être envisagé pour les festivals qui « présélectionnent » ou posent des options qui se confirment après la date d'obtention de l'aide, de fonctionner par un système de pré-accord : le dossier pourrait être accepté et l'aide n'être débloquée que sur confirmation de la programmation (contrat de cession ou confirmation de présence ou inscription dans un programme).
- Ces festivals / événements étant des moments stratégiques où les artistes/structures doivent investir, le fait de savoir qu'il y ait ou non soutien pourrait aussi permettre de prendre une décision.

→ DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- Bénéficiaires:
 - ▶ Toutes structurations juridiques publiques ou privées.
 - ▶ Typologie d'acteurs : structure musiques actuelles, structures d'accompagnement, producteurs.
- Justifier d'une date de diffusion significative (festival de renommée, date avec grande visibilité professionnelle, etc.).
- Enveloppe globale dédiée au dispositif.
- Dotation maximale d'une aide à l'export 5 000€.
- Dotation maximale annuelle par structure 15 000€.
- Sélection des dossiers par une commission d'experts indépendants composée d'acteurs des musiques actuelles et partenaires publics.
- Temporalité : plusieurs commissions d'experts convoquées selon les demandes. Les réponses aux demandes d'aides doivent être rapides afin d'être au plus près de l'actualité des artistes et en phase avec les pratiques et la temporalité du secteur.
- Rendre accessible aux artistes et/ou structures, la liste des lieux ou festivals nationaux et internationaux pouvant être éligibles à l'aide ainsi que les critères de sélection des dossiers.

L'ENJEU DE L'ACTION CULTURELLE

L'action culturelle est au cœur des missions défendues par le secteur des musiques actuelles. Elle peut donner lieu à des rencontres particulières avec des publics divers, et répondre ainsi aux enjeux de diversité culturelle, d'accès à la culture et aux pratiques artistiques du plus grand nombre, en développant les relations de proximité et l'interconnaissance des personnes dans les territoires.

Au même titre que dans d'autres disciplines (théâtre, danse, musique classique...), l'action culturelle est une autre forme d'expression et de rencontre du public pour les artistes et acteurs des musiques actuelles. Les artistes et projets musiques actuelles ne se limitent pas à la diffusion musicale et la prestation scénique. Depuis de nombreuses années, le secteur développe des projets innovants de sensibilisation et de découverte des musiques dans leur diversité, favorisant les pratiques artistiques des populations à partir de leur culture, de leurs attentes, de leurs contraintes. Autant d'actions culturelles mises en œuvre en lien avec les collectivités et de multiples acteurs, établissements scolaires, centres de formation, Maisons de quartier, structures petite enfance, maisons de retraites, hôpitaux, établissements pénitentiaires, Protection Judiciaire de la Jeunesse, centres sociaux, structures d'insertion et de proximité...

Cependant, les rencontres du CROMA ont fait émerger le constat que les musiques actuelles sont encore aujourd'hui minoritaires dans les projets d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle en région.

Des raisons ont été identifiées :

- la spécificité des groupes de musiques actuelles qui n'ont souvent pas la structuration administrative nécessaire pour répondre de manière autonome à bon nombre d'appels à projets ; de ce fait, ils restent souvent dépendants d'acteurs culturels pour pouvoir y répondre ;
- la place restreinte des musiques actuelles dans l'enseignement artistique en général, très lié à l'éducation artistique et culturelle ;
- le déficit sur certains territoires, particulièrement ruraux, d'acteurs des musiques actuelles suffisamment structurés.

Par ailleurs, l'action culturelle en région reste, sauf exceptions, restreinte à la logique généralisée d'appels à projets (action dans les territoires, éducation, santé, justice, politique de la ville, social, jeunesse ...). Si ce système peut générer des dynamiques positives sur le terrain, il ne garantit pas l'inscription dans le temps des effets induits, ni la co-construction, l'interconnaissance des acteurs du territoire, indispensables à l'efficacité de l'action déployée. Cette logique implique par ailleurs une complexité de gestion qui freine les processus de création, de conception et d'ancrage de l'action culturelle.

Renforcer la place de l'action culturelle dans les territoires et la capacité des acteurs des musiques actuelles à mettre en œuvre des projets est une priorité pour le secteur.

Le soutien à l'action culturelle doit passer par l'équité territoriale, qui favorise la pluralité des acteurs et des initiatives selon leurs spécificités, leurs complémentarités et les besoins de chaque territoire en matière de pratiques artistiques et culturelles. Le maillage de la région pour les musiques actuelles mérite d'être consolidé de manière cohérente et concertée dans l'optique de renforcer l'action culturelle, développer les relations de proximité et l'accès aux pratiques du plus grand nombre, et garantir les droits culturels et l'interconnaissance des personnes dans les territoires.

La consolidation de cette mission doit aussi passer par des démarches structurantes vis-à-vis des équipes artistiques et culturelles qui œuvrent à cette mission en région.

ACTION CULTURELLE

LE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACTION CULTURELLE

ENJEU

Soutenir l'action culturelle comme fondement d'un projet artistique et culturel

CONTEXTE

La systématisation de l'appel à projets

En région Hauts-de-France | Nord-Pas-de-Calais - Picardie, les projets d'action culturelle sont, sauf exceptions, contingents à la logique généralisée d'appels à projets. Ce recours croissant aux appels à projets, se substituant au soutien au fonctionnement, met en question l'existence viable des structures, et les emplois attachés à ces structures ; il place les personnes en charge des actions dans une posture de gestion qui contraint la mission première ; il fragilise les acteurs dans leur capacité à développer un projet de structure sur le long terme.

L'action culturelle est un engagement. Lier sa mise en œuvre aux appels à projets ne garantit pas l'ancrage nécessaire dans le temps, de l'action, des relations dans les territoires entre acteurs locaux et culturels, habitants, artistes.

Les rencontres du CROMA ont montré deux réalités distinctes pour les acteurs :

- le déficit sur certains territoires, particulièrement ruraux, d'acteurs des musiques actuelles suffisamment structurés, qui ne disposent pas des ressources administratives et humaines suffisantes pour porter notamment des appels à projets, bien les identifier, mesurer les possibilités offertes par l'ensemble de ceux-ci, etc.),
- l'existence d'acteurs ne bénéficiant pas d'aide au fonctionnement adaptée et dont le projet d'action culturelle, dans sa particularité, ne répond pas aux critères d'attribution des appels à projets, qui, de ce fait, ne disposent pas des moyens suffisants pour déployer pleinement et dans le temps le potentiel des actions dont ils sont ou pourraient être à l'initiative dans leur territoire.

→ PRÉCONISATION

Le soutien au fonctionnement doit rester une des priorités des politiques publiques. Prendre en compte une démarche globale d'action culturelle est un enjeu majeur, en garantissant un soutien au fonctionnement suffisant pour des structures déployant un projet d'action culturelle ancré dans leur territoire.

Cette *reconnaissance* permettrait aux structures de consolider des formes d'action et des relations avec les populations et les partenaires assurément inscrites dans le temps et la réciprocité.

Donner ainsi les moyens à des structures ne disposant pas de salle de diffusion et/ou travaillant dans les différents bassins de vie de la région, dont des zones dites blanches ou quartiers prioritaires, de monter en puissance dans leur projet constituerait un **socle sur lequel appuyer les bases d'un déploiement de l'intervention publique en faveur de l'action culturelle**, au plus près des habitants.

→ DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

Ce soutien au fonctionnement pourrait se traduire par une réflexion autour de modes d'accompagnement à la structuration des acteurs de l'action culturelle et par la création de postes dédiés.

Les conventionnements d'objectifs et de moyens pluriannuels doivent être renforcés et élargis à toutes structures, et permettre d'y associer largement leurs différents partenaires publics (communes, intercommunalités, Conseils départementaux, Conseil régional, État, etc.) dans un format non figé, adapté au projet et à l'envergure de chaque opérateur (durée, partenaires, objectifs, territoire d'intervention, niveaux de financements, etc.).

ACTION CULTURELLE

CRÉATION D'UN FONDS DÉDIÉ À DES PROJETS D'ACTION CULTURELLE HORS CADRES OU « PROJETS BLANCS »

ENJEU

Affirmer la capacité des artistes et des acteurs des musiques actuelles à initier des actions culturelles dans leur territoire

CONTEXTE

Le prisme des appels à projets

Les orientations des multiples appels à projets pour les opérateurs culturels, pour les artistes, sont déterminées par les axes et/ou publics prioritaires spécifiques à l'institution porteuse.

Si des complémentarités sont possibles entre certains appels, les conditions d'attribution sont par définition restrictives, imposées et fixées. Et si chacun d'entre eux peut évoluer, les délais de gestion ne reflètent pas la réalité du terrain : relations en mouvement, interactions, naissance de partenariats qui créent en continu un potentiel de projets, l'émergence de besoins précis et immédiats.

Les aspects calendaires de ces appels sont autant de contraintes supplémentaires en région : multiplicité des dates d'appels, délais de réalisation soumis aux impératifs administratifs et juridiques propres à l'institution porteuse.

Une nécessaire adaptation est à envisager par le biais de fonds d'aide au projet plus souples dans leur cadre d'intervention.

→ PRÉCONISATION

Instaurer un fonds dédié à des projets d'action culturelle hors cadres ou « projets blancs »⁵

Ce fonds d'aide aurait pour objet d'intervenir en complément de l'ensemble des politiques publiques existantes, en finançant des projets d'action culturelle hors cadres ou « projets blancs » : des projets dont la pertinence sur le terrain serait immédiate, mais dont les axes resteraient en dehors des critères d'éligibilité des autres aides mobilisables (appels à projets, aides au projet, dispositifs...), pour des questions de publics ou territoires concernés, de temporalité, de budget, de contenus.

Il pourrait être saisi tout au long de l'année, au cas par cas, pour des projets d'action culturelle émergeant des territoires (acteurs, artistes) et offrirait plus de latitude et de souplesse dans la co-construction des projets, appuyant ainsi l'expertise des acteurs culturels et locaux et des artistes œuvrant dans les territoires en perpétuelle évolution.

La création d'un tel fonds offrirait aux acteurs et artistes du terrain la possibilité de plus d'expérimentation, d'innovation. Il permettrait en effet l'émergence plus continue de projets à l'initiative du terrain et assurerait un renouvellement des pratiques par l'expérimentation de projets et modes de faire non prévus dans les cahiers des charges pré-établis.

Ce fonds pourrait constituer le lieu « laboratoire » d'élaboration de nouveaux modes d'intervention des musiques actuelles dans les territoires car induisant, de fait, des relations plus directes entre les acteurs et habitants des territoires, le renforcement des liens avec les populations, les partenaires locaux, hors critères de création/production ou d'inscription dans des politiques prioritaires.

À l'échelle régionale, ce fonds dédié à des projets d'action culturelle pourrait être soutenu dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'Etat, la Région Hauts-de-France et le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV).

⁵ « Projets blancs » : expression que l'on peut trouver dans le domaine de la recherche ; aides aux « projets blancs » permettant à des projets d'être financés en dehors des axes thématiques des appels à projets ou itinéraires de recherche traditionnels (ex-Conseil régional de Picardie, Agence Nationale de Recherche).

→ DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- Un *fonds* fléché sur l'action culturelle, sollicitable au fil de l'année :
 - ▶ pour des projets n'entrant pas dans le cadre de réalisation d'un appel à projets mobilisable par le demandeur en région;
 - ▶ pour des projets menés conjointement par des artistes et des structures à dominante musiques actuelles (y compris structures labellisées et/ou bénéficiant d'aide au fonctionnement);
 - ▶ pour des projets émanant du terrain → artiste/équipe artistique, structure à dominante musiques actuelles;
 - ▶ pour des projets co-construits entre plusieurs partenaires locaux, y compris des partenaires hors champ culturel;
 - ▶ sans acte de création obligatoire ni diffusion systématique des œuvres des artistes, concernés. Le fait de créer un spectacle et/ou de donner une restitution publique ne saurait être des obligations, non plus l'aide à la diffusion des œuvres de l'artiste;
 - ▶ liberté dans les contenus, les publics, etc.;
 - ▶ durée de réalisation adaptée au projet, en adéquation avec le but recherché;
 - ▶ la structure porteuse devra garantir le salariat des artistes et techniciens engagés dans le projet.

- La définition des critères d'attribution, ici ébauchée, serait à approfondir en co-construction entre partenaires publics et acteurs du CROMA: montants mini/maxi, temporalités de traitement, étude des demandes et validation, etc. Ce fonds ne saurait se substituer aux appels à projets ou dispositifs en cours en région.

ACTION CULTURELLE**REPENSER LES APPELS À PROJETS, DISPOSITIFS, AIDES EXISTANTS
EN CO-CONSTRUCTION AVEC LES ACTEURS****ENJEU**

Accroître la visibilité, la lisibilité et la portée des appels à projets, dispositifs, aides dans les territoires

CONTEXTE

Communes, communautés de communes, urbaines et d'agglomération, Conseils départementaux, Conseil régional, Ministère de la Culture et de la Communication / DRAC Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Ministères associés (Santé, Justice, Éducation nationale, en particulier) : au sein des institutions et des collectivités territoriales qui composent les politiques publiques en région, il existe de nombreux appels à projets, dispositifs, aides en faveur de l'action culturelle et de l'éducation artistique et culturelle. Chacun d'entre eux possède ses spécificités, chaque institution porteuse ses dispositions propres.

La réalité de cet ensemble est différenciée entre ex-régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais.

Là où l'enjeu était de taille dans les deux territoires historiques, cette dynamique majeure doit aujourd'hui trouver un équilibre dans la nouvelle région des Hauts-de-France. Une place d'importance doit être préservée, renforcée pour l'action culturelle et artistique; celle-ci ne saurait être mieux garantie qu'en étant nourrie par une bonne connaissance mutuelle de ses maillons porteurs.

Les rencontres du CROMA ont identifié :

- le manque d'une mission information-ressource-conseil à l'échelle de la région, qui soit garante de la durabilité de l'information et de son redéploiement;
- un échange absent, ou trop ponctuel, entre institutions et acteurs des musiques actuelles, que ce soit en amont ou en aval d'un projet, d'une politique menée (besoins, conception, objectifs, objectifs d'évaluation, etc.);
- un échange à entretenir entre institutions en région, ceci pour renforcer les complémentarités;
- un manque de lisibilité quant au fonctionnement des délais de publication, délais d'ouverture de dépôt de dossiers et délais de traitements;
- des impératifs temporels et calendaires qui représentent souvent une contrainte à la menée de projet (préparation, mise en œuvre, durée de réalisation, reconduction, etc. - variable entre les institutions et les aides, appels à projets, dispositifs);

→ PRÉCONISATION

Le secteur des musiques actuelles invite à poursuivre des temps de dialogue incluant représentants de collectivités, d'acteurs culturels et d'artistes pour mener un travail concerté des plus attentifs et pour l'efficacité accentuée des projets dans tous les territoires des Hauts-de-France, dans une optique d'optimisation des initiatives, des points de vue :

- À court terme, les aides, appels à projets et dispositifs développés en Picardie et Nord-Pas-de-Calais doivent être étudiés à l'échelle de la grande région, réinterrogés en y associant les acteurs des différents territoires : prise en compte et préservation de l'existant, ajustements, adaptabilité, etc.
- À plus long terme, l'attention doit porter sur :
 - ▶ l'interaction entre institutions, acteurs artistiques et culturels dans les processus de mise en place des politiques d'action culturelle, dispositifs/aides/appels à projet, conception, analyses, bilans, constitution des jurys et commissions, contributions/propositions...
 - ▶ le renforcement d'un travail transversal, au sein de chaque collectivité, entre les Directions, les Services pour s'appuyer sur des connaissances et compétences mutualisées touchant les différentes sphères d'intervention
 - ▶ la coopération entre collectivités, qui garantisse des politiques et des services complémentaires et partagés pour tous les acteurs et habitants des territoires.

Plusieurs axes identifiés lors des réunions du CROMA pourraient être pris en compte dans une co-construction des orientations en matière d'action culturelle :

■ L'enjeu de la donnée « temps »

La question du temps doit être envisagée pleinement dans le principe même des dispositifs, aides et appels à projets, concernant notamment :

- leurs périodicité, régularité, temporalité (délais de traitement, publication et durée d'ouverture des dépôts de dossier, ...);
- le temps accordé aux travaux préparatoires;
- les temporalités et durées de réalisation des projets.

Ces éléments sont à ce jour inégalement pris en compte selon les institutions et/ou appels à projet.

■ L'enjeu de l'emploi artistique et de la qualification des artistes aux actions culturelles

La démarche d'action culturelle est un enjeu pour l'artiste. A priori, les artistes ne sont pas préparés à l'action culturelle. Pour autant, leur place dans les projets est déterminante, et distincte de celle du musicien-intervenant qui, lui, bénéficie d'une formation spécialisée et diplômante. Cette place spécifique induit une évolution dans l'angle de vue des artistes.

Sur ce point, le CROMA invite à étudier trois orientations majeures :

- **questionner le cadre d'emploi des artistes** engagés dans une action culturelle et/ou d'éducation artistique et culturelle, notamment au regard du régime de l'intermittence (heures prises en compte, type de contrat, etc.)
- **prendre en compte des besoins d'accompagnement ou de sensibilisation** des parties prenantes : pour les artistes dans la conception du projet et/ou des interventions, pour les partenaires dans la sensibilisation au métier d'artiste, etc.;
- **mettre en place des temps de formation/sensibilisation** pour les artistes⁶.

■ L'enjeu de la lisibilité, de la visibilité et de l'information

L'absence actuelle de coordination de la mission ressource sur l'ex-territoire Nord-Pas-de-Calais et la nécessité de consolider cette mission sur l'ex-territoire de Picardie, rend très complexe l'accès aux informations spécifiques à l'action culturelle, pour les acteurs qui ne peuvent donc bénéficier d'une vision large et exhaustive de l'existant ni obtenir conseil et orientation d'ensemble.

La future mission-ressource en région Hauts-de-France⁷ doit être pensée comme d'une utilité partagée pour les collectivités territoriales et les acteurs culturels et artistiques en région, en constituant l'organe de médiation parfois nécessaire pour la lisibilité d'ensemble des politiques engagées en matière d'action culturelle et les aides, appels à projets et dispositifs mobilisables.

■ L'enjeu de l'évaluation

Envisager une co-construction de l'évaluation qui trouve ses fondements dans les processus de définition des projets et des politiques, qui réunisse l'ensemble des parties prenantes et qui prenne en compte les questions artistiques et culturelles, les enjeux de territoire et de développement territorial, de diversité, de lien social, de développement humain au titre individuel, collectif et sociétal.

■ La place de l'administratif dans la gestion des projets

La multiplicité des appels à projets implique une complexité de gestion à maints égards : impératifs calendaires distincts, temporalités limitées, conditions restrictives propres (territoires, types de publics...), implications administratives démultipliées, etc.

Une co-construction telle qu'énoncée par le CROMA faciliterait ces facteurs à tous les niveaux de la mise en œuvre de moyens et de projets, et viendrait au service d'une action renforcée à l'usage des habitants.

⁶ cf. « La formation professionnelle continue des acteurs et artistes des musiques actuelles » p. 13

⁷ cf. « L'enjeu de la ressource » p. 34

L'ENJEU DE L'OBSERVATION

L'observation du secteur musical s'est construite en parallèle de sa structuration, à l'initiative de l'actuelle Fédélima (fédération nationale des lieux de musiques actuelles) au niveau national et des acteurs qui se sont réappropriés cette démarche au niveau territorial, donnant naissance à l'Observation Participative et Partagée (OPP), philosophie d'action reposant sur l'implication et la participation des acteurs observés. Elle permet, à travers la production de données dynamiques, d'identifier les évolutions des différentes activités de la filière musicale et favorise une co-construction des politiques publiques.

Les objectifs de l'Observation Participative et Partagée sont :

- la consolidation de la coopération et de la mise en réseau des acteurs du secteur ;
- le développement de la connaissance des données socio-économiques relatives à la filière ;
- l'identification des dynamiques, faiblesses et enjeux culturels ;
- l'accompagnement de la décision publique ;
- la comparaison et l'échange inter-secteur et extraterritoriale ;
- l'utilisation partagée et directe des données par les acteurs contributeurs.

Les réseaux de musiques actuelles Patch (Picardie) et RAOUL (Nord-Pas-de-Calais) sont déjà impliqués à différentes échelles dans des dynamiques d'observation participative et partagée. Cependant, les moyens humains et financiers accordés à cette mission sont bien insuffisants pour la mener pleinement.

OBSERVATION

CONSOLIDER LA MISSION D'OBSERVATION EN RÉGION**ENJEU**

Développer une connaissance approfondie des réalités des acteurs des musiques actuelles sur le territoire afin d'accompagner la mise en place de réponses adaptées.

DIAGNOSTIC

La production de données constitue un des socles des logiques de coopérations entre acteurs : « Mieux se connaître pour mieux agir ensemble ». Elle permet de nourrir les acteurs sur leurs pratiques, d'identifier les problématiques sectorielles, de partager les constats produits collectivement, d'analyser les évolutions dans le temps. Au niveau national et régional, les musiques actuelles ont déployé une forme nouvelle d'observation : l'observation participative et partagée (OPP), philosophie d'action reposant sur l'implication et la participation des acteurs observés.

Face à des difficultés conjoncturelles ou structurelles, c'est un travail à partir duquel peuvent s'élaborer des réponses collectives portées par les acteurs eux-mêmes. L'observation crée également des espaces favorables à la co-construction de politiques culturelles ancrées dans des réalités vécues.

Cette mission est aujourd'hui assurée au niveau régional de manière volontaire, mais partielle et sans moyens dédiés, par les réseaux territoriaux (le Patch et le RAOUL). Il n'existe à ce jour pas de prise en considération en région de cette activité par les pouvoirs publics qui gagneraient pourtant à appuyer ce type de travaux sur les territoires pour nourrir l'élaboration des politiques culturelles dans le champ des musiques actuelles.

→ PRÉCONISATION**Vers une structuration financière et opérationnelle de l'observation participative et partagée en région**

Après cette première phase émergente d'observation du secteur des musiques actuelles en région, il est désormais indispensable que les partenaires publics, État et collectivités territoriales, puissent soutenir cette démarche innovante afin de produire les données d'appui au développement du secteur. La consolidation de cette mission se traduit d'abord par le déploiement de moyens humains et matériels adaptés sur les réseaux territoriaux qui portent l'observation en région. Elle doit également en parallèle faire l'objet d'une structuration via la mise en place d'outils opérationnels et d'une instance de dialogue autour de la démarche d'observation participative et partagée.

À l'échelle régionale, cette mission d'observation pourrait être soutenue dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'État, la Région Hauts-de-France et le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV).

→ DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

Afin de rendre la structuration opérationnelle, plusieurs actions doivent être envisagées :

- Mise en place de financements spécifiquement fléchés sur la mission d'observation portée par les réseaux territoriaux, afin de permettre aux acteurs de produire les données structurantes avec les outils, les compétences et les moyens adéquats.
- Création d'un comité technique pour assurer le suivi de la démarche d'« observation participative et partagée », animé par les réseaux territoriaux, et composé des acteurs des musiques actuelles et des partenaires publics (État, Région, Départements).
- Rédaction par les acteurs du secteur d'un projet d'observation régional pluriannuel permettant de cadrer les méthodologies et les valeurs ainsi que les grandes lignes des thématiques observables en distinguant les enquêtes macroéconomiques (activité, emploi, budget) et les enquêtes « focus » portant sur des sujets spécifiques (les publics, les musiciens, la formation, la répétition...).

L'ENJEU DE LA RESSOURCE

La ressource doit permettre à tout porteur de projets (artistes, managers, producteurs, structures, etc.) d'avoir connaissance et accès à l'ensemble des informations, conseils et outils nécessaires à toutes les phases de développement de son activité et à celui de ses projets artistiques, culturels. De le rendre autonome et posséder les clés de compréhension de l'environnement du secteur des musiques actuelles dans lequel il évolue.

La lisibilité, la visibilité, l'accessibilité des ressources liées au secteur sont porteuses de dynamisme et de rayonnement au-delà même du territoire couvert.

La ressource constitue un enjeu partagé pour le secteur des musiques actuelles. Cette mission nécessite d'être déployée et structurée à l'échelle des Hauts-de-France. Il convient donc de renforcer les moyens dédiés à la mission ressource là où elle existe et de créer les conditions de son implantation là où elle est absente.

RESSOURCE

STRUCTURER LA RESSOURCE EN RÉGION ET LA RENDRE ACCESSIBLE

35

Collectif
de réflexion
ouvert
des musiques
actuelles

2016

ENJEU

Permettre à tout porteur de projets (artistes, managers, producteurs, structures, etc.) d'avoir connaissance et accès à l'ensemble des informations, conseils et outils nécessaires à toutes les phases de développement de son activité et à celui de ses projets artistiques, culturels.

DIAGNOSTIC

État de la ressource sur les deux ex-territoires

Territoire de l'ex-Nord-Pas-de-Calais	Territoire de l'ex-Picardie
Absence de mission ressource	Une mission ressource à consolider
<p>Mission portée en Nord-Pas-de-Calais par Domaine Musiques de 1990 à 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none">Fonds documentaire et fonds numériqueAccueil physique et rendez-vous conseilsOrganisation de formationsCorrespondant de l'IRMA en région <p>Depuis l'arrêt d'activité de Domaine Musiques, il n'existe plus de mission ressource structurée sur ce territoire. Il n'y a pas eu de « transfert » des moyens précédemment alloués vers un autre opérateur pour faire perdurer cette mission.</p> <p>Face à ce vide et pour répondre aux besoins exprimés par les artistes et les acteurs des musiques actuelles : Cette mission est prise en charge de façon non formalisée et sans moyens financiers dédiés par un certain nombre d'acteurs dont le RAOUL, ses adhérents et certaines structures du territoire.</p> <p>L'absence de coordination de cette mission sur le territoire génère une dispersion des forces pour toute la filière.</p>	<p>Sur le territoire de Picardie, cette mission est portée par le Patch depuis 2005 et réorganisée en 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">1 poste à 35 % sur la mission ressource (Emploi d'avenir prenant fin en février 2017).de 60 à 80 artistes et porteurs de projets accueillis chaque année.Actualisation et constitution de bases de données chaque année (diffuseurs, développeurs, lieux de pratique, artistes, etc). Données mises à disposition en ligne sur le site du Patch.Organisation des « rencontres de la filière », journées d'information gratuites à destination des acteurs et porteurs de projets.La ressource est également assurée par les adhérents sur leur bassin de vie et selon leurs activités et leurs réseaux.

La ressource constitue un enjeu partagé pour le secteur des musiques actuelles et a été mis en avant par l'ensemble des groupes de travail du CROMA ainsi que par les réseaux Patch et RAOUL.

→ PRÉCONISATION

Il convient de renforcer les moyens dédiés à la mission ressource là où elle existe et de créer les conditions de son implantation là où elle est absente.

Cette mission ressource nécessite d'être déployée et structurée à l'échelle des Hauts-de-France et cela afin de répondre à la demande et aux besoins de l'ensemble des artistes et structures de musiques actuelles du territoire.

L'institution d'une coordination forte, visible et dotée d'outils et de moyens pourvoira aux besoins du secteur et servira de « centre d'aiguillage » pour l'ensemble des artistes (amateurs, en voie de professionnalisation ou professionnels) et structures œuvrant dans le champ des musiques actuelles.

Pour mettre en place cette mission ressource en région, le CROMA préconise :

La création d'une plateforme dédiée à la ressource pour les musiques actuelles

→ **Publics cibles**

- Les artistes (amateurs, en voie de professionnalisation et professionnels)
- Les porteurs de projets artistiques
- Les structures professionnelles ou en développement du secteur des musiques actuelles

- **Objectif à court terme: garantir l'accès à la ressource**
- Pour tout porteur de projet (artistes, managers, producteurs, structures, etc.):
 - ▶ d'avoir connaissance et accès à l'ensemble des informations, conseils et outils nécessaires à toutes les phases de développement de son activité et à celui de ses projets artistiques, culturels;
 - ▶ de le rendre autonomes et posséder les clés de compréhension de l'environnement du secteur des musiques actuelles dans lequel il évolue.
 - Pour le secteur des musiques actuelles en région, de capitaliser l'information et les ressources régionales et les rendre visibles et accessibles,
 - Pour les institutions, sociétés civiles, etc., de mieux rendre visible et lisible leurs dispositifs, aides et appels à projet.

→ **Contenus envisagés**

- **Parcours musiciens / groupes**
- Débuter (instruments, apprendre, créer son groupe, trouver des musiciens, comment répéter et où, être conseillé, accompagné, etc.).
- Se développer (être accompagné, dispositifs et projets d'accompagnement, tremplin, etc.)
- Live / diffusion (où jouer, trouver les contacts, comment démarcher, organiser son concert, préparer ses concerts, ses tournées, jouer en live, etc.).
- Enregistrer (trouver, choisir un studio d'enregistrement, processus d'enregistrement, enregistrer soi-même, travailler avec un producteur, etc.).
- Communication et promotion (promouvoir son projet, son image, dossier de presse, site web, médias sociaux, clips vidéo, merchandising, newsletter, etc.)
- Distribuer son projet (quel support (CD, Vinyle..), quel packaging choisir, quelles mentions obligatoires, quelles redevances payer, vendre son projet, chercher un label ou créer son label)
- Structurer son projet (créer son association, autres modes de structurations (entreprise, etc.), droits d'auteurs et protections des œuvres, les contrats du spectacle vivant, contrat d'artiste, contrat de licence, contrat de distribution, pratique amateur / intermittence, financer son projet, etc.)
- Les principaux métiers de la musique (producteur, éditeur, distributeur, manager/tour manager, booker, programmateur, attaché de presse, etc.)
- **Environnement professionnel**
- Entrée consacrée aux structures professionnelles ou en développement du secteur des musiques actuelles.
- Dispositifs, aides et appels à projet (État, collectivités, sociétés civiles, etc.)
- Législation
- Actualité du secteur
- Chaque métier/structure de la filière pourra y trouver des réponses propres à son activité (producteurs, éditeurs, distributeurs, managers/tour managers, bookers, lieux de diffusion, festivals, etc.)
- **Objectif à moyen/long terme – Offrir une visibilité aux artistes régionaux et les mettre en lien avec les organisateurs**

À moyen ou long terme, une fois la plateforme installée dans le paysage régional et remplissant pleinement sa mission première de ressource, pourra y être ajoutée l'entrée suivante :

- **Environnement artistique**
- Artistes (biographie, écoute, contacts) – offrir une visibilité aux projets artistiques régionaux, et pour les organisateurs un accès à une base de données des artistes en région.
- Opportunités (diffusion / dispositifs / tremplins, etc.) – Pour les organisateurs (salles de concerts, festivals, etc.) et porteurs de projets ou dispositifs artistiques, leur permettre de sélectionner des artistes régionaux pour leurs programmations, projets ou dispositifs artistiques

Exemple: Proposition d'opportunités de 1^{re} partie par les organisateurs pour les artistes régionaux

- ▶ Type de groupe et esthétique recherchés
- ▶ Conditions de production
- ▶ Mode de sélection, échéance de candidature, etc.

Des moyens humains et matériels nécessaires pour mener cette mission

Développer un outil numérique nécessite d'y adjoindre :

- les moyens matériels pour son développement,
- les moyens humains nécessaires pour :
 - ▶ l'alimentation des bases de données, des mises à jour régulières, de la veille sectorielle;
 - ▶ la médiation avec les usagers (conseil téléphonique, voir physique selon les demandes);
 - ▶ la communication et la valorisation de l'outil auprès des acteurs et organisateurs;
 - ▶ assurer le suivi technique de l'outil, ou prévoir le recours à un prestataire pour la maintenance.

Soutien à des points relais sur les territoires afin de conserver une médiation individuelle et collective

- Le tout numérique ne suffit pas pour assurer une mission ressource de qualité. Il est nécessaire de garantir une relation individuelle aux usagers (rendez-vous, conseils...) ainsi que des temps collectifs d'information (conférences, rencontres professionnelles, formations...).
- D'assurer une cohérence territoriale entre les grands centres urbains et les territoires les plus isolés de la grande région afin de permettre une équité d'accessibilité pour l'ensemble des artistes et structures.
- Si l'instauration d'un centre ressource central n'est plus souhaitable (cf. Domaine Musiques) car ne répond plus aux réalités des besoins aujourd'hui, la connexion avec les lieux de pratique est essentielle afin de favoriser le contact direct avec les artistes.

À l'échelle régionale, cette mission ressource pourrait être soutenue dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'Etat, la région Hauts-de-France et le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV).

→ DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

Afin de rendre ces préconisations effectives, plusieurs phases doivent être réalisées.

Phase 1 : Développement de la plateforme

- Finalisation du cahier des charges de la plateforme en lien avec un prestataire technique et budgétisation du développement de celle-ci et de son exploitation annuelle (moyens humains, matériels et financiers);
- Constitution de la ressource en région avec réalisation ou actualisation de bases de données existantes.
- Centralisation de l'ensemble des ressources disponibles (région, national, international) afin de les mettre en lien sur la plateforme. Il ne s'agit pas de reconstituer sur une plateforme toute la ressource si une partie de celle-ci est déjà accessible ailleurs (exemple : lien vers le site de l'IRMA, de la Sacem, du CNV, etc.)
- Développement de la plateforme
- Repérage des personnes/structures ressources sur le territoire afin de créer des points relais

Phase 2 : Evolution de la plateforme

La mise en place au sein de la plateforme d'une fonctionnalité permettant la visibilité des projets des artistes régionaux et la mise en relation entre ceux-ci et les organisateurs nécessite absolument :

- Que la plateforme remplisse pleinement son 1er objectif à savoir l'accès à la ressource
- Qu'en conséquence, la plateforme soit clairement identifiée par les artistes en région et par les structures.
- Qu'un réel travail de coordination et de communication soit mené dans le temps afin de convaincre l'ensemble des organisateurs (salles, festival, etc.) d'utiliser la plateforme pour sélectionner des artistes régionaux pour leurs programmations, projets ou dispositifs artistiques.

Dans le cadre du CROMA un partenaire a été identifié et approché. Il s'agit de POPPUNT, structure flamande située à Bruxelles, qui a développé la plateforme poppunt.be dédiée à la ressource, ainsi que la plateforme numérique vi.be dédiée à la promotion des artistes, aux promoteurs de concerts et aux médias. Pour cette dernière plateforme (vi.be) qui correspond à l'évolution Phase 2 de la plateforme préconisée par le CROMA, des transferts de compétences et de technologies sont envisageables avec POPPUNT.

PARTIE 2

**LES CHANTIERS À POURSUIVRE
AU SEIN DU CROMA**

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET MUSIQUES ACTUELLES

Renforcer la place des musiques actuelles dans le champ de l'éducation artistique et culturelle

En matière d'éducation artistique et culturelle, les expériences et initiatives sont variées dans le champ des musiques actuelles mais les projets restent également trop peu nombreux au regard du potentiel offert par les disciplines qui les composent, de la place que les musiques détiennent dans les pratiques culturelles⁸ et des attentes du terrain.

La musique constitue la pratique culturelle préférée des jeunes⁹. À l'ère de la mondialisation et du mainstream, les questions de la découverte et de la diversité doivent être au cœur des préoccupations : donner les clés de la création, de la pratique, de l'écoute aux nouvelles générations pour favoriser une appropriation des langages musicaux, pour faciliter l'expression musicale dans toute sa diversité, déployer les pratiques à partir de la culture de chacun, éveiller et maintenir le plaisir d'apprendre par la création artistique.

L'éducation artistique et culturelle doit être pensée tout au long de la vie (scolaire, hors champ scolaire, milieu professionnel, etc.).

L'approche, la considération à l'égard des musiques actuelles doit évoluer dans un environnement cohérent et en incluant l'ensemble des forces vives en la matière.

La faisabilité d'un plan d'éducation artistique et culturelle, incluant la libre expression de toute forme artistique, qui implique chaque collectivité aux côtés des établissements de la maternelle au supérieur, et qui prenne en compte l'élève en tant que citoyen en devenir, dans tous les lieux de son parcours d'apprentissage et de vie, doit être garantie et sans entrave dans une vision de long terme.

Pour cela, le CROMA préconise de :

- Conforter la place de l'éducation artistique et culturelle au sein des collectivités (État, Région, Départements, communes et communautés de communes, d'agglomération, communautés urbaines, métropoles) par la préservation et le renforcement de programmes ou dispositifs ambitieux, établis en co-construction et en transversalité (services publics croisés dans les collectivités, acteurs du champ éducatif, culturel et autres) : dispositifs, appels et aides au projet, projets éducatifs des institutions, parcours d'éducation artistique et culturelle, ...
- Etudier les différents appels à projets initiés par les institutions (DRAC et ex-Régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais¹⁰) ainsi que leur mode de déploiement sur les territoires, et les adapter à l'échelle des Hauts-de-France en s'appuyant sur l'expérience et l'expertise des acteurs.
- Confirmer la place de l'artiste comme cruciale dans le développement de l'éducation artistique et culturelle¹¹
- Assurer une visibilité des organes existants pour l'éducation artistique et culturelle, et du fruit de leurs réflexions (commission technique territoriale, groupes de travail académiques, comités locaux de pilotage) ; penser leur évolution et réorganisation dans la nouvelle grande région ; étudier l'hypothèse d'une représentation en leur sein des acteurs du champ culturel et des artistes ;
- Valoriser les musiques actuelles dans les chantiers de l'éducation artistique et culturelle en lien avec le milieu scolaire, au même titre que les autres formes d'expression artistique ; s'attacher au dialogue entre les différents interlocuteurs, contribuer à l'instauration de temps de rencontres.
 - ▶ étape du CROMA 2015/2016 : première rencontre à l'atelier Canopé de Lille.
 - ▶ étape 2016/2017 en gestation : constitution d'un groupe de travail associant le réseau Canopé et des acteurs des musiques actuelles.
- Accentuer les visions croisées entre éducation artistique et culturelle, enseignement artistique, apprentissage musical, pratiques amateurs, action culturelle, etc.¹²

8 Source : Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique*, enquête 2008, Paris La Découverte, Ministère de la Culture et de la Communication.

9 Source : Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique*, op. cit.

10 notamment les programmes dédiés aux lycées et centres de formation des apprentis en région

11 cf. « Repenser les dispositifs d'action culturelle » p. 31, « Enseignement et musiques actuelles » p.45 et « Formation professionnelle continue des acteurs et artistes » p. 13

12 cf. « Enseignement et musiques actuelles » p. 43-46

PRENDRE EN COMPTE LES PRATIQUES MUSICALES AMATEURS

Quels accompagnements des pratiques musicales amateurs afin de qualifier les démarches artistiques sans inscrire automatiquement les projets dans des dynamiques de professionnalisation ?

La pratique de la musique au titre de loisir concerne un nombre croissant et conséquent de personnes en France comme en attestent les quelques chiffres ci-dessous¹³ :

- 4,2 millions de Français pratiquent la musique en groupe ;
- 6,2 millions pratiquent un instrument de musique ;
- 11,6 millions déclarent savoir jouer d'un instrument de musique ;
- et 2,3 millions créent de la musique sur ordinateur.

Une étude réalisée sur le territoire de la métropole lilloise entre 2010 et 2011, à l'initiative de la Métropole Européenne de Lille (MEL) et de la DRAC Nord-Pas-de-Calais, en partenariat avec l'Observatoire des politiques culturelles¹⁴, montre que :

- 20 % des personnes interrogées déclarent avoir pratiqué la musique en amateur au cours des 12 derniers mois précédant l'étude ;
- 52 % déclarent avoir fréquenté un spectacle de musique au cours des 12 derniers mois précédant l'étude.

Une étude¹⁵ menée par l'association ARA (Roubaix, 59) et soutenue par la Métropole Européenne de Lille (MEL) en 2011 sur les postulants au Tour de Chauffe, dispositif d'accompagnement de la pratique amateur en métropole lilloise, s'est portée sur 123 groupes pour un total de 449 musiciens (dont 359 répondants à l'enquête). Il est cependant nécessaire de souligner que cette étude ne concerne qu'une faible représentation de la population de musiciens amateurs, de par sa limite territoriale à savoir la métropole lilloise, et de par le fait que celle-ci porte sur une certaine typologie de postulants qualifiés de personnes à fort capital social et culturel.

Enfin, il est important de rappeler face à ces données que le territoire des Hauts-de-France est, avec l'Île-de-France, la région qui dispose de la population la plus jeune et est également l'une des régions les plus peuplées.

Cependant, au regard de ces constats qui pointent un réel intérêt pour les pratiques des musiques en amateur, on peut tout de même opposer comme autre constat, le peu de propositions faites pour accompagner ces musiciens. Ce déficit d'accompagnement des pratiques amateurs est d'ailleurs certainement à associer à une vision qui reste majoritaire et qui vise à considérer tout musicien comme un potentiel futur professionnel et donc à développer en réponse des dispositifs majoritairement tournés vers la professionnalisation.

En ce sens, il est préconisé de poursuivre les réflexions initiées au sein du CROMA dans l'optique de :

- percevoir, comprendre les besoins et traduire les enjeux dans une dynamique de concertation en réseau ;
- favoriser la création musicale amateur par la mise en place de dispositifs permettant à chacun de faire évoluer son art, de trouver les moyens et ressources en appui à sa démarche ;
- faciliter la représentation publique des amateurs et servir la diversité culturelle régionale ;
- valoriser la créativité citoyenne, l'ouverture aux cultures, dans le respect et l'inclusion des personnes.

13 Repères DGCA n° 6-12 « Les pratiques en amateurs, exploitation de la base d'enquête du DEPS (Département des études de la prospective et des statistiques) – "Les pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique – Olivier Donat, 2008" - Laurent Babé, octobre 2012.

14 L'Observatoire Plus – N°40, été 2012

15 Les pratiques amateurs en musiques actuelles dans la métropole lilloise - dispositif Tour de Chauffe, ARA, 2011

Pour cela, des pistes de déclinaison sont à étudier :**■ Dispositif de soutien à la pratique amateur**

À l'instar des parcours d'accompagnements proposés dans le cadre du dispositif Tour de Chauffe soutenu par la MEL à destination des groupes amateurs de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, ou du dispositif Circuit (s) porté par le Patch et destiné actuellement aux groupes amateurs des trois départements de l'ancienne région Picardie, la mise en place d'un dispositif disponible à l'échelle régionale serait une avancée considérable dans la reconnaissance de la musique comme pratique majeure de loisir en France et particulièrement en région. L'accessibilité via un dossier simplifié permettrait aux musiciens des Hauts-de-France, en tant que personne physique, de bénéficier d'un soutien financier garantissant la mise en œuvre de répétitions encadrées, de résidences scéniques ou de pré-productions dans l'objectif de qualifier leur démarche artistique sans prétendre être « en voie de professionnalisation » et sans que ce ne soit un objectif.

■ Dispositifs de soutien aux studios de répétition

En lien avec les résultats de l'état des lieux de la répétition réalisé dans le cadre du CROMA, il paraît nécessaire d'apporter un soutien aux initiatives locales en difficulté mais aussi aux nouveaux projets, qu'ils soient privés ou publics, en association ou structure commerciale, et cela dans le but d'offrir de nouvelles perspectives à l'expression musicale régionale.

Cela pourrait se traduire par un renforcement du soutien à la création ou à l'aménagement de studios de répétition adaptés à la pratique des musiques amplifiées et permettant d'accueillir toutes les esthétiques musicales :

- Aides à la création de locaux de répétition (de la conception à la réalisation avec ou sans apport financier de la structure à l'initiative du projet);
- Aides à la réhabilitation (notamment acoustique);
- Aides à l'équipement (matériels, logiciel de gestion);
- Aides au fonctionnement pour des actions à destination des musiciens (séances de sensibilisation des musiciens sur la répétition, encadrement de la répétition, etc.);
- Aides à la formation des personnels encadrants (outils, pédagogie, promotion de la santé auditive...).

■ Indemnité forfaitaire des frais de représentation publique de la pratique amateur

Faisons des Hauts-de-France la région pilote en matière de reconnaissance de la diffusion de la pratique musicale amateur et de la promotion de son rôle essentiel dans l'émancipation des citoyens et leur implication dans la vie culturelle. En s'appuyant sur l'article 11A devenu l'article 32 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), et en relation étroite avec l'État et l'Urssaf, inspirons-nous et adaptons aux situations et réalités françaises le régime de la petite indemnité pour les artistes (RPI) mis en place en Belgique¹⁶.

L'indemnité forfaitaire des frais de représentation publique de la pratique amateur serait complémentaire au fonds d'aides à l'emploi artistique développé par le GIP des cafés-cultures (collectif Bar-Bars), visant à garantir un financement des activités culturelles et artistiques des cafés cultures en prenant en charge une partie des coûts salariaux des artistes programmés (considérés comme professionnels ou en voie de professionnalisation). Elle permettrait l'indemnisation des frais engagés et plus largement servir à financer les activités de l'artiste ou du groupement d'amateur pour sa participation à la vie culturelle de son territoire. Celle-ci pourrait être conditionnée à un montant plafonné par représentation, un nombre maximum de représentations sur une ou des temporalités définies, et suivie par la mise en place d'une plateforme internet où les utilisateurs seraient inscrits en tant que musiciens ou organisateurs. Le remboursement pour frais réels sur présentation de justificatifs pourrait rester possible mais ne serait en aucun cas cumulatif avec l'indemnisation forfaitaire.

L'indemnité forfaitaire ne serait pas sujette à impôts ni à cotisations sociales. Dès lors, elle ne donnerait le droit à aucune allocation.

■ Fédérer musiciens, acteurs, politiques

Développer et ancrer dans la durée une politique publique en direction des pratiques musicales amateurs pourrait se concrétiser par la création d'un réseau actif constitué de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accompagnement des pratiques amateurs et des musiciens eux-mêmes. En s'appuyant sur une dynamique de concertation, une telle entité renforcerait la représentativité des musiciens amateurs et l'identification de leurs besoins. Cela nécessiterait donc soit la création soit le soutien à une structure ressource repérée, ayant pour mission la coordination d'un réseau dédié aux pratiques musicales amateurs.

Repenser la place des musiques actuelles dans les établissements d'enseignement artistique

Préambule

Les structures d'enseignement artistique spécialisées des Hauts-de-France n'ont pas fait partie des premières réunions, à l'exception du conservatoire de Lille, de l'ESMD Nord de France (École Supérieure Musique et Danse) et du CFMI (Centre de Formation de Musiciens Intervenants) pour l'enseignement supérieur. L'enseignement artistique a bien été identifié comme un axe de travail à insérer dans le volet Formation. Mais c'est un réseau à développer qui nécessite un travail de cartographie et de coordination. Les constats, enjeux et préconisations qui suivent sont donc des pistes à explorer et non le reflet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs : écoles de musiques municipales, conservatoires agréés, enseignement supérieur. Récemment, les conservatoires de Tourcoing, Cambrai et Saint-Omer, via leurs départements musiques actuelles ont manifesté leur intérêt de rejoindre le CROMA. Les conservatoires d'Amiens et de Beauvais, également actifs sur ces esthétiques pourraient être intéressés. Enfin l'implication de nombreuses structures municipales ou intercommunales sera également à prendre en compte.

Le présent travail se base sur un retour d'expériences et sur la synthèse de différentes études :

- « Acteurs culturels au service du territoire: les écoles de musique, de danse et d'art dramatique en Nord-Pas-de-Calais », Yvan Sytnik (2003)
- « Enseigner les musiques actuelles », Collectif RPM (Recherche • Pédagogie Musicale, 2012)
- « Observatoire des politiques du spectacle vivant, Les musiques actuelles dans les établissements d'enseignement spécialisé contrôlés par l'État » (2002)
- « Étude sur l'analyse de l'enseignement et de l'accompagnement dans le secteur des musiques actuelles », Bob Revel, Direction Générale de la Création Artistique (2012)
- « La place des autres musiques dans la pédagogie musicale », Orphée Apprenti - les cahiers du GRIAM (Groupe de Réflexion international sur les Apprentissages de la Musique) - Nouvelle Série / N°4 / 2013
- « Musiques actuelles et jeune public », Gérard Authelain, Ministère de la Culture et de la Communication, DMDTS (2006)

Musiques actuelles et enseignement artistique spécialisé: une relation discrète et relative

L'enseignement des musiques actuelles s'est construit, jusqu'à peu, majoritairement en dehors des institutions publiques de l'enseignement artistique spécialisé.

De par leur caractère éclaté et mouvant, les musiques actuelles ne sont pas aisément appréhendables par les établissements d'enseignement artistique spécialisé (écoles de musique municipales, conservatoires à rayonnement communal, intercommunal, départemental et régional).

Pour autant la place des musiques actuelles au sein des établissements classés par l'État progresse. Mais elle demeure très faible en nombre d'inscrits et en volume d'heures d'enseignement.

Même en intégrant l'enseignement du jazz (majoritaire) dans le champ des musiques actuelles, les élèves « musiques actuelles » ne représentent que 7 % des effectifs des établissements classés : Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), Départemental (CRD), Communal ou Intercommunal (CRC/I).

On constate également que l'intégration des musiques actuelles dans les établissements semble inversement proportionnelle à leur classement. Les petites structures semblent plus réactives et historiquement plus impliquées.

Si l'accès à la pratique instrumentale musiques actuelles se fait rarement au sein des conservatoires, ces derniers, par le biais du CEPI (Cycle d'Enseignement Professionnel Initial) ou DEM (Diplôme d'Études Musicales) semblent privilégier la qualification et la préprofessionnalisation, dans une forme de complémentarité implicite avec les structures associatives ou privées. Ou peut-être en attendant que les musiques actuelles ne se développent en premier et second cycles. Enfin notons que même relative, l'implication des conservatoires en direction des musiques actuelles ne s'est pas faite au détriment des structures privées. L'augmentation de l'offre est nationalement croissante.

Des différences mais pas de différend

Il n'est pas rare de constater une forme de conflit des représentations. Le secteur privé et associatif est divisé sur la question du diplôme, dont les conservatoires et pôles supérieurs seraient les bastions symboliques. Cette lutte des légitimités, du terrain versus l'institution (et réciproquement) est largement symbolique, mais peut être un frein à des partenariats et à la construction de parcours mutualisés.

Au niveau des élèves, apprenants, étudiants... des spécificités existent réellement:

Place de l'autonomie dans l'acquisition des savoirs: pratique collective, pratique autonome, importance des autodidactes et de l'autoformation

Question de l'âge d'entrée dans les musiques actuelles, très souvent au moment de l'adolescence ou à l'âge adulte. Importance du travail de composition et de création dès l'entrée en musiques actuelles.

Nécessité de maîtrise instrumentale mais aussi technique et scénique.

Les musiciens de ces esthétiques, en tant qu'auteurs, compositeurs, interprètes et de plus en plus producteurs interrogent les secteurs de la diffusion, de la création, de la formation.

Mutation du métier de musicien vers toujours plus d'autonomie et de polyvalence.

Estompement des frontières entre amateurs et professionnels.

Des différences d'approche entre structures pédagogiques:

Une approche trop souvent « socialisante » des musiques actuelles isole parfois ces esthétiques du patrimoine contemporain envisagé sous une forme musicologique par les établissements d'enseignement artistique.

La question du niveau et de la cohérence des diplômes et des cursus ne facilite pas les choses. Certains établissements privés organisent des cycles de préparation au DEM (Diplôme d'Études Musicales) des conservatoires publics. Le titre Musicien interprète des musiques actuelles (MIMA), titre professionnel national délivré par la Fédération nationale des écoles d'influence jazz et des musiques actuelles en France, de niveau IV, est reconnu par l'État mais au sein des conservatoires il équivaut souvent à une fin de cycle 2 ou à un Certificat d'Étude Musicale clôturant un troisième cycle amateur. De ce fait le CEPI des conservatoires (Cycle d'Enseignement Professionnel Initial) est souvent perçu comme de l'enseignement supérieur.

Des différences structurelles:

La différence de statut juridique public/privé se traduit parfois par une différence d'autonomie et de prise de décision.

Sauf à être intégré à un nouveau programme architectural, historiquement les locaux des écoles de musique et des conservatoires sont inadaptés à la pratique des musiques actuelles. Ce qui implique bien souvent des partenariats avec des structures associatives ou privées.

Au-delà des problèmes matériels et du maillage territorial, la question de la qualification et de la formation des enseignants est cruciale.¹⁷

Enfin, la pertinence de l'intégration des musiques actuelles dans l'enseignement artistique spécialisé doit nécessairement passer par une acceptation, complémentarité, et refonte du projet d'établissement.

Différences d'accès à l'enseignement supérieur:

Si le musicien classique se voit offrir un large panel d'offres pédagogiques dans les universités, les Conservatoires Nationaux de Paris et Lyon, et dans la dizaine de pôles d'enseignement supérieur répartis sur le territoire, la situation pour les musiques actuelles est beaucoup plus contrastée.

La place des musiques actuelles au sein de l'université est faible et parcellaire. Elle est présente davantage du côté des sciences sociales, de l'histoire que de la musicologie.

Au sein des Pôles Supérieurs, l'ESMD Nord de France a reçu l'habilitation de l'État pour organiser un cursus diplômant en direction des musiques actuelles amplifiées. Il devient ainsi le septième Pôle, au niveau national, à délivrer une Licence couplée à un DNSPM (Diplôme National Supérieur de Musicien Professionnel) avec la possibilité de l'articuler à la préparation d'un Diplôme d'État de musiques actuelles (DE), diplôme nécessaire pour enseigner dans un établissement d'enseignement artistique spécialisé.

Dans l'optique de poursuivre ce chantier, le CROMA identifie les enjeux suivants et préconise :

- Identifier et mobiliser les établissements régionaux d'enseignement artistique organisant un cursus musiques actuelles ou souhaitant en développer un.
- Saisir l'actualité des musiques actuelles, c'est se revendiquer en tant qu'acteur et donc être en capacité d'intégrer un écosystème existant tout en revendiquant un rôle nouveau à y jouer.
- L'ambition de couvrir l'ensemble des champs des musiques actuelles et de leurs pratiques ne doit pas interdire d'opérer des choix stratégiques et structurants. Notamment en questionnant le territoire.
- De même il faudra tenir compte de l'évolution des moyens de communication, d'information et donc de formation.
- Intégrer les développements technologiques, y compris dans la lutherie, dans la refonte des enseignements.

¹⁷ D'après l'étude de Bob Revel, au niveau national 66 % des enseignants « musiques actuelles » des CRR/CRD étaient contractuels.

- Reconnaître l'antériorité et le savoir-faire développés par les structures non officielles.
- Intégrer la notion d'accompagnement garantissant progression technique et développement d'une expression personnelle.
- Respecter la singularité des pratiquants et de leur rapport au fait artistique.
- Reconnaître les dimensions esthétiques et créatives de ces musiques.
- Les musiques actuelles doivent revendiquer la même légitimité que les musiques savantes.
- Octroyer aux élèves le même soutien public en termes d'investissement financier, de qualification des formateurs, de reconnaissance et de validation des expériences.
- Inventer des organisations pédagogiques qui dépassent le cloisonnement entre les esthétiques au sein des établissements.
- Pérenniser des enseignements dans des cursus progressifs et articulés.
- Travailler à l'élargissement des partenariats public-privé
- Favoriser la circulation des élèves et des pédagogies entre les établissements de différentes natures pour entretenir une connexion indispensable et ne pas figer les enseignements ou les rendre « hors-sol ».
- Favoriser l'entrée des jeunes élèves dans la pratique des musiques actuelles.
- Prendre davantage en compte l'importance de l'oralité et de la pratique collective comme mode d'expression et de création.
- Rebattre les cartes de l'évaluation.
- Ne pas s'interdire l'excellence instrumentale mais ne pas en faire la finalité de l'enseignement.
- Qualifier et former les enseignants.
- Repenser l'organisation et le contenu des DE (Diplôme d'État) et CA (Certificat d'aptitude) pour permettre plus de polyvalence, d'ouverture et de transversalité entre les esthétiques et instruments.
- Construire des cursus universitaires compatibles avec les missions des Pôles d'Enseignement Supérieur.
- Articuler création et médiation au sein des formations.
- Démocratiser l'enseignement des musiques actuelles et favoriser des espaces et conditions de mise en œuvre démocratique.
- Favoriser la concertation territoriale et échapper aux logiques corporatistes.
- Rompre les représentations figées des conservatoires et mettre en avant les évolutions pédagogiques et structurelles.
- Changement d'échelle et de culture professionnelle : passer de l'échelle de la classe ou d'un établissement à celle de la pensée d'une organisation et d'une responsabilité à l'échelle d'un territoire.
- Aller au-delà du niveau minimum de collaboration : troc, échange de locaux, instruments, enseignants...
Œuvrer pour le rapprochement en mettant en place des espaces de concertations territoriales avec les différents partenaires, hors des réseaux constitués.
- Se doter d'une commande claire et de moyens adaptés et fléchés.

Des pistes de déclinaison sont à étudier :

- Mise en place d'un schéma d'orientation permettant une concertation et une mise en réseau des différents acteurs pouvant répondre aux enjeux multiples.
- Répartition territoriale des missions du schéma par : commune, métropole, département, région, euro-région, état.
- Mise en cohérence et articulation des offres de formation pour aboutir à des parcours construits, reconnus et évolutifs.
- Education artistique, enseignement initial, enseignement supérieur, formation continue diplômante et non diplômante... Les musiques actuelles doivent être présentes à chaque étape de la vie du public et des professionnels.
- Des dispositifs comme le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) intègrent des artistes et des répertoires issus des musiques actuelles, de même que les structures de diffusion, via leurs programmations ou leurs dispositifs d'actions culturelles. Beaucoup de collectivités ont mis en place des plans d'éducation artistique et le ministère de la Culture et de la Communication en fait une priorité, en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation Nationale. Dans cette chaîne, il incombe de coordonner la diversité des acteurs et de garantir une action de qualité. L'enseignement supérieur doit y jouer son rôle via la formation des artistes, des pédagogues et des musiciens intervenants.
- Dans les conservatoires et écoles de musique, intégrer les musiques actuelles dans un tronc commun pour l'éveil et l'initiation et le premier cycle (en formation musicale comme en instrument).
 - ▶ Offrir un cursus dédié dès le second cycle (âge du collège).
 - ▶ Créer des CHAM (Classe à Horaires Aménagés) Musiques actuelles.
 - ▶ Mettre en place un bac TMD Musiques actuelles, permettant d'intégrer notamment les élèves de CEPI.

- - ▶ Proposer une option « pratiques actuelles de l'instrument » aux instrumentistes « classique » de l'ensemble des cycles.
 - ▶ Construire un troisième cycle amateur musiques actuelles, ouvert aux adultes et aux musiciens d'autres structures.
 - ▶ Consolidation des deux CEPI Musiques actuelles en région (conservatoires de Cambrai et Saint-Omer) et développement d'autres CEPI sur les bassins de population non dotés.
- Mise en œuvre d'un cycle musiques actuelles au sein de l'ESMD Nord de France: délivrance d'un DNPSM (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien) « musiques augmentées » en direction des créateurs en musiques actuelles.
- Articulation de ce DNPSM avec une licence de musicologie « musiques actuelles » à construire avec l'Université de Lille 3. Montée en puissance du DE (Diplôme d'État) Musiques Actuelles, à destination des enseignants et des futurs enseignants, par le biais de la formation initiale et de la formation continue.
- Mise en place d'assises pédagogiques permettant d'échanger sur les apports des différentes expériences (publiques, privées, associatives...).
- Renforcement de la présence des musiques actuelles dans un plan régional de formation, accessible pour répondre aux attentes des professionnels.
- De même via le CNFPT, une offre de formation continue non diplômante doit être mise en œuvre à destination des enseignants des collectivités territoriales.
- Une offre de formation et d'apprentissage en ligne doit également être proposée, tant au niveau amateur que professionnel.

DESIGN GRAPHIQUE

Surfaces,
www.surfaces-studio.com

POLICE DE CARACTÈRE

Tous les textes sont
composés en GROTESK dessiné
par Hermann Zapf

IMPRESSION

Easily Havet Concept Group,
www.ehcg.fr

CROMA
Collectif de Réflexion Ouvert des Musiques Actuelles
Hauts-de-France

septembre 2016

collectifouvertma@gmail.com